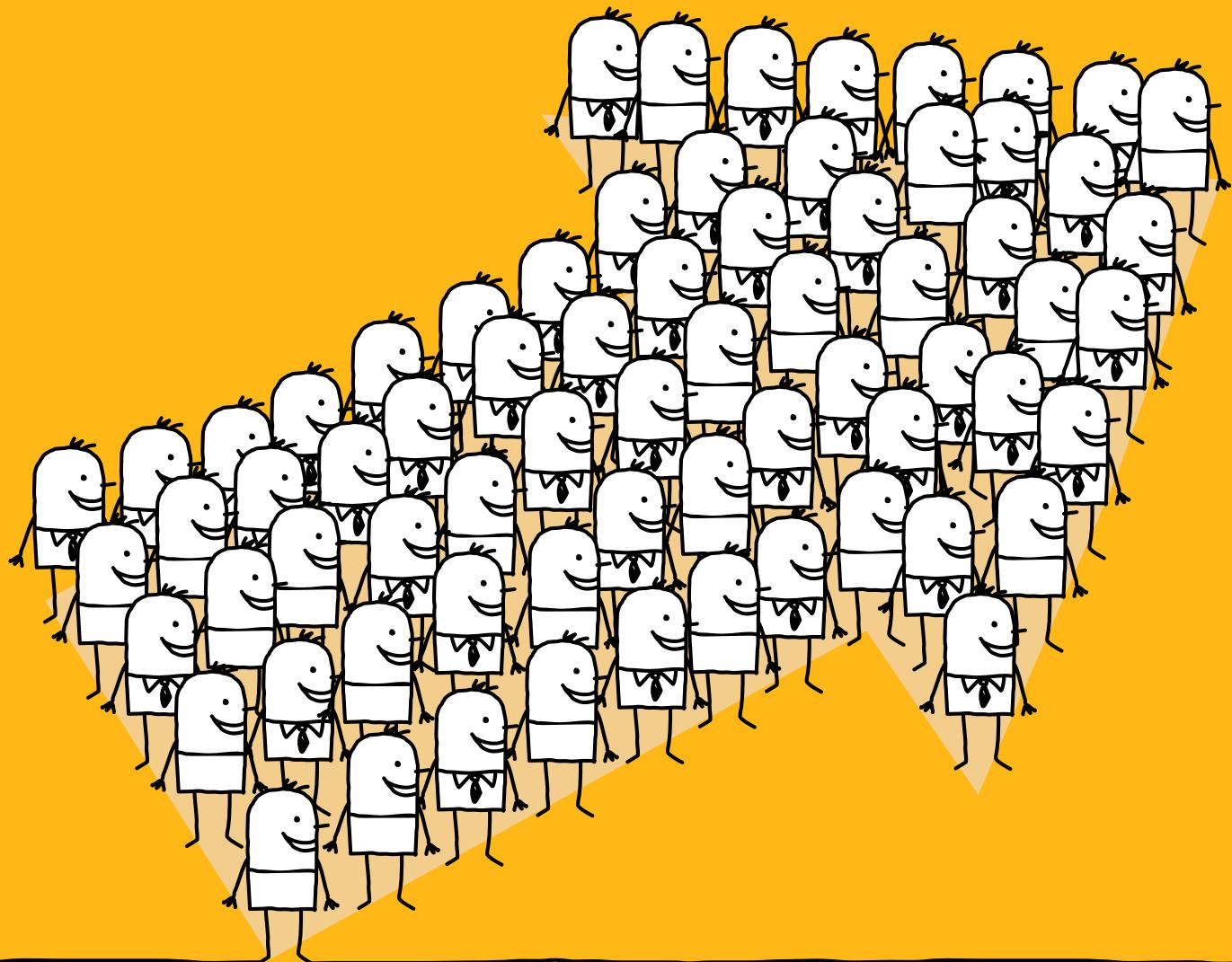


# MOBILISÉES



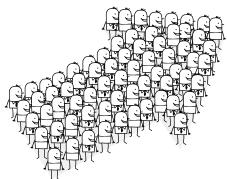
---

**les familles monoparentales  
et recomposées du Québec**

**Rapport annuel  
2013-2014**



Fédération des associations  
de familles monoparentales et recomposées du Québec



# Sommaire

## Mot de la présidente

## Bilan des activités 2013-2014

### Axe 1. Défense de droits

travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté.

### Axe 2. Mobilisation et soutien aux membres

Renforcer la vie associative et le sentiment d'appartenance à la FAFMRQ

#### A. Éducation populaire/formation

Développer des outils d'éducation populaire afin de soutenir et consolider nos membres

#### B. Vie associative

Soutenir les membres et renforcer la vie associative

### Axe 3. Recherche participative et partenariat

Participer activement à des partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions, d'enrichir nos revendications et de permettre un transfert des connaissances auprès de nos membres.

### Axe 4. Visibilité et promotion

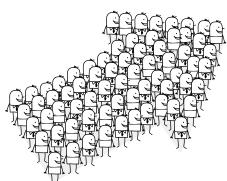
Faire en sorte que plus de gens connaissent la FAFMRQ et ses membres;  
Augmenter le membership.

### Axe 5. PPP sociaux

Alimenter nos membres sur les enjeux en lien avec cette nouvelle gouvernance publique et les impacts sur leurs pratiques.

### Axe 6. Fonctionnement

Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer une bonne organisation de la permanence.



## Mot de la présidente

Il me fait donc grand plaisir, à titre de présidente et au nom du conseil d'administration, de vous accueillir à cette 40<sup>e</sup> assemblée générale de la FAFMRQ. Cet événement est important pour la santé et la vie associative de notre mouvement puisqu'il nous permet de faire un bilan de l'année qui vient de s'écouler et d'établir des perspectives pour les trois prochaines années. En fait, il nous permet d'évaluer le chemin parcouru et de redéfinir les luttes à mener pour continuer à améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées du Québec.

Or, comme en témoigne le bilan des activités 2013-2014, les défis à relever ont encore une fois été nombreux pour la FAFMRQ. Ce fut une année particulièrement active au chapitre de la mobilisation. En effet, les actions et les manifestations réalisées dans le cadre de la campagne sur le rehaussement du financement des OCF et du communautaire, les actions pour dénoncer la hausse des tarifs d'électricité, celles sur les mesures annoncées dans le cadre du plan d'action gouvernementale contre la pauvreté, en témoignent. Le grand rassemblement du 24 octobre 2013, où plus de 5000 personnes ont fait le chemin jusqu'à Québec pour participer au grand rassemblement de l'ensemble des groupes de l'action communautaire autonome (ACA) dont plusieurs de nos membres étaient également présents a donné le ton. Le message pour le gouvernement alors en place était clair : « il est urgent de rehausser le financement de la mission de tous les groupes ! ». C'est avec une certaine fébrilité que nous avons accueillis les annonces gouvernementales concernant un rehaussement de 5 millions de dollars pour les groupes Famille et avec une certaine nervosité que nous avons accueillis le résultat des élections. L'arrivée d'un nouveau gouvernement libéral vient, en effet, changer la donne, et suscite beaucoup d'inquiétude quant aux intentions réelles de ce nouveau gouvernement. Chose certaine, nous comptons lui rappeler que nous demeurerons vigilants et mobilisés et que nous ne lâcherons pas !

Par ailleurs, grâce au travail collectif de tous les organismes (dont la FAFMRQ) et individus impliqués au sein de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, un rehaussement historique des seuils d'admissibilité à l'aide juridique a finalement été annoncé en octobre 2013 par le ministre de la justice et en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce rehaussement historique des seuils d'admissibilité à l'aide juridique, désormais accessible à 200 000 Québécois supplémentaires, est une victoire importante pour la FAFMRQ et ses membres puisque que les familles monoparentales représentent une clientèle importante des services d'aide juridique.

Cette année marque également la fin de la tournée provinciale entamée il y a deux ans. Plusieurs groupes

membres ont donc été visités et ce, dans différentes régions du Québec. Cette tournée avait pour objectif de mieux cerner la réalité terrain (locale et régionale) et les besoins des groupes en terme de formation et de soutien.

Notre colloque qui vise à souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de la FAFMRQ a aussi été au cœur de nos travaux, cette année. En effet, ce colloque qui se tiendra les 6 et 7 novembre prochain à Montréal, nous permettra ainsi d'une part, de réfléchir à la manière dont ces changements sont vécus par les parents, les enfants et la communauté qui les soutient et d'autre part, d'identifier les enjeux et les défis auxquels ils sont confrontés. Ce colloque permettra aussi de rendre hommage au travail acharné des personnes qui ont contribué à son développement. Grâce à un soutien financier obtenu de l'ARUC, nous avons embauché une étudiante qui voit à l'organisation et à la réalisation de cet événement d'envergure qui va marquer notre prochaine année.

La Fédération a également poursuivi ses collaborations au sein de divers lieux de concertation communautaires et de divers partenariats de recherche. Vous êtes évidemment invité(e)s à prendre connaissance du rapport d'activités afin de vous rendre compte de toute l'ampleur du travail accompli.

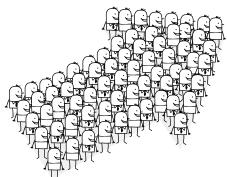
Les membres du conseil d'administration, pour leur part, se sont réunis à six reprises pendant l'année pour voir à l'avancement des dossiers et accompagner la permanence. J'aimerais d'ailleurs profiter de l'occasion pour remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur excellent travail, leur grande disponibilité et leur engagement tout au long de l'année. J'aimerais souligner la contribution de Monsieur Alexandre Villeneuve, du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval, qui a démissionné en novembre 2013 ainsi que Madame Manon Bourque de Sources Vives à Beauport qui a démissionné en septembre.

Je tiens également à souligner l'engagement de Mesdames Michelle Pelletier, de la Petite maison de la Miséricorde qui a assumée de main de maîtresse la fonction de vice-présidente et Nancy Désormeaux, de Parents Uniques des Laurentides qui a occupé le poste de trésorière, qui nous quittent, puisqu'elles terminent deux mandats consécutifs. Merci beaucoup pour votre généreuse contribution.

En terminant, j'aimerais remercier les travailleuses de la permanence pour leur dévouement et leur disponibilité. Encore une fois, un gros merci pour leur boulot extraordinaire !

Bonne assemblée générale à toutes et à tous et bon été !

Andrée Normandeau, présidente



# Bilan des activités 2013-2014

**Les activités que nous avons réalisées cette année sont inscrites dans le cadre du plan d'action triennal adopté lors de l'AGA de juin 2011. Elles sont regroupées en 6 axes de travail : la défense des droits, la mobilisation et le soutien aux membres; la recherche participative et les activités de partenariats; la visibilité et la promotion; les PPP sociaux de même que les opérations courantes (le fonctionnement).**

## Axe 1. Défense des droits

### Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques des familles monoparentales et recomposées et lutter contre la pauvreté.

La FAFMRQ a été encore très active cette année sur une multitude de fronts pour défendre les droits des familles monoparentales et recomposées ainsi que de ses membres. En effet, les coupures à l'aide sociale aux familles qui ont des enfants de moins de 5 ans, la mobilisation pour le rehaussement du financement des OCF, et les nombreuses représentations, interventions, actions et mobilisations réalisées par la Fédération, ses associations membres ainsi que ses partenaires dans ces dossiers en témoignent.

#### 1.1 Encadrement juridique des unions de fait: droit de la famille!

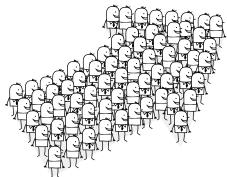
Ce dossier a été moins actif cette année puisque le jugement rendu par la Cour suprême en janvier 2013 a mis fin à l'intervention juridique de la FAFMRQ. Toutefois, nous avons suivi les travaux du comité consultatif sur le droit de la famille mis sur pied en avril 2013, par le ministre de la Justice de l'époque. Ce comité a eu le mandat d'abord d'évaluer l'opportunité de revoir ou non l'ensemble du droit de la famille québécois et dans l'affirmative, il leur reviendra de proposer les éléments qui devraient être revus, aussi bien en matière de conjugalité que de filiation et de parentalité. Ce comité présidé par M. Alain Roy, notaire et professeur de droit à l'Université de Montréal appuyé par huit spécialistes des domaines juridiques et social a, le 18 octobre 2013, rendu public son rapport préliminaire sur le premier volet de son mandat soit l'opportunité d'une réforme globale du droit de la famille. Le comité a conclut à l'existence d'un décalage significatif entre le modèle familial reconnu au Code civil, dont la porte d'entrée est le mariage, et les différentes formes d'unions et de familles qui constituent le Québec d'aujourd'hui. La FAFMRQ a accueilli avec enthousiasme les conclusions du rapport du comité. La Fédération croit elle aussi que ces changements sont devenus incontournables, non seulement afin de mieux protéger les enfants nés hors mariage, mais également pour tenir compte de la diversité des réalités familiales d'aujourd'hui. Ce sont d'ailleurs, ces arguments que la FAFMRQ avaient défendus dans cette cause. Par ailleurs, la FAFMRQ a aussi demandé au ministre de procéder rapidement aux prochaines étapes prévues au mandat du Comité. Le ministre a d'ailleurs confirmé la deuxième partie du mandat du comité en faisant notamment porter son analyse sur deux grands thèmes, soit les droits et obligations des conjoints (« droit de la conjugalité ») et le droit des enfants (« droits de la filiation et de la parentalité »). Les travaux du Comité s'échelonneront sur une période de

12 à 18 mois. Nous devrons donc s'assurer que le nouveau gouvernement libéral élu le 7 avril dernier, poursuivra les travaux de ce comité. De plus, le Conseil du statut de la femme (CSF) prévoit publier sous peu un avis sur ce sujet. En effet, depuis l'affaire Lola c Éric, le CSF s'est prononcé en faveur d'une meilleure protection pour les conjoints de fait en cas de rupture. D'autres organismes comme la Fédération des femmes du Québec (CSF) et le Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence ont également, au cours de l'année, amorcé la réflexion en vue d'une prise de position sur ce dossier. Dans le cadre de la prochaine AGA de la FFQ une proposition en ce sens sera soumise aux membres. Nous comptons donc au cours de la prochaine année poursuivre notre travail de sensibilisation et de représentations auprès des ministres concernés.

#### 1.2 Mesures d'accès à la justice

On se souviendra que, depuis l'annonce du Plan Accès Justice en 2011, diverses mesures ont été mises en place visant à simplifier le processus judiciaire, à diminuer les coûts et les délais de justice, tout en augmentant la capacité des tribunaux à entendre des causes et à rendre des jugements ont vu le jour. La FAFMRQ a suivi de près l'instauration de ces mesures, tantôt en les saluant publiquement, tantôt en participant aux consultations précédant leur mise en place effective. La présente section vise à faire un rapide suivi des mesures qui ont été mises en place depuis.

**Le Code de procédure civile** - En 2012, la FAFMRQ avait participé aux consultations sur l'Avant-projet de loi instituant le nouveau *Code de procédure civile*. La Fédération avait alors exprimé des inquiétudes quant à certains reculs concernant les modalités, pour les victimes de violence conjugale, de se soustraire de toute étape du processus de



médiation familiale, incluant la séance d'information sur la parentalité et la médiation, rendue obligatoire dans l'avant-projet de loi. Le ministre de la Justice de l'époque nous avait alors assuré, en pleine commission parlementaire, que notre message avait été entendu. En avril 2013, le projet de loi 28 - *Loi instituant le nouveau Code de procédure civile* a été déposé. Or, une analyse approfondie du projet de loi a vite révélé que nos recommandations n'avaient pas été retenues. La FAFMRQ et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale ont alors déposé un mémoire conjoint, sans toutefois obtenir d'audience devant la commission parlementaire. La loi a finalement été sanctionnée le 21 février 2014. Le texte final maintient que, pour être exemptée de participer à la séance d'information sur la parentalité et la médiation, une victime de violence conjugale doit s'être présentée à un service d'aide aux victimes reconnu par le ministre de la Justice et que, «le tribunal peut néanmoins, dans l'intérêt de l'enfant, leur ordonner de participer à une telle séance».

**Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale** - Dans la foulée de l'adoption, en avril 2012, du Projet de loi 64 - *Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale*, diverses mesures ont été mises en place. C'est le cas du **Service d'aide à l'homologation d'une entente par greffier spécial** offert, depuis octobre 2013, aux parents en situation de rupture. Ceux-ci peuvent désormais des services d'un avocat pour un coût estimé à 262\$ chacun, alors qu'ils devaient débourser jusqu'à 2200\$ en moyenne auparavant. Puis, ce fut au tour du **Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA)** d'être mis en place en avril 2014. Comme la FAFMRQ le réclamait depuis des années, cette mesure permet de faire modifier le montant d'une pension alimentaire de façon administrative, c'est-à-dire sans devoir recourir au tribunal. Le coût pour faire une demande au SARPA est de 275\$ (pour les parents non-admissibles à l'aide juridique) comparativement à 2200\$ pour une demande non contestée ou de 42000\$ pour une demande contestée.

### 1.3 Coalition pour l'accès à l'aide juridique

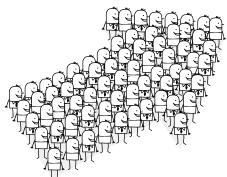
Pour la Coalition l'année 2013 fut une année marquante. En effet, le 4 octobre 2013 le ministre de la justice a annoncé une hausse historique des seuils d'admissibilité à l'aide juridique. Cette hausse, mise en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, a permis d'offrir, une couverture gratuite aux personnes âgées vivant seules et bénéficiant majoritairement du supplément de revenu garanti. Pour une famille monoparentale avec un enfant, les seuils sont passés alors de 17 298 \$ à 19 948 \$. De plus, à partir de juin 2015, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique seront augmentés pour s'aligner avec le salaire minimum d'une personne travaillant 35 heures par semaine. Cette annonce a permis enfin d'atteindre la principale revendication de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique après des efforts

considérables depuis 2007. Le seul bémol, est qu'il faille attendre plus d'un an et demi pour atteindre les nouveaux seuils alignés au salaire minimum. On se souviendra que la Coalition pour l'accès à l'aide juridique (dont la FAFMRQ a participé activement) a été mise sur pied en 2007 afin d'obtenir un meilleur accès à la justice. De 1981 à 2005, le rapport entre les seuils d'admissibilité à l'aide juridique fut non seulement marqué par une décroissance progressive de l'aide juridique gratuite par rapport à l'augmentation du salaire minimum, mais également par des coupures et des compressions additionnelles qui auront mis à mal le système judiciaire. Rappelons que le programme d'aide juridique québécois, pionnier en la matière au Canada, fut lancé en 1972 par le gouvernement de Robert Bourassa. Inspiré du modèle de la Clinique juridique de Pointe St-Charles, à leurs débuts, les barèmes assuraient l'admissibilité gratuite à une personne travaillant un peu plus de 40 heures par semaine au salaire minimum.

## 1.4 Politique familiale

### 1.4.1 Comité consultatif Famille et Forum de la famille québécoise

En juin 2013, la ministre de la Famille a annoncé la création d'un Comité consultatif Famille. Ce Lieu de concertation d'acteurs concernés par la politique familiale, il favorisera la cohérence et la complémentarité des interventions à l'égard des familles. Ce comité a aussi comme mandat de veiller à conseiller la ministre sur diverses questions relatives à la famille. La FAFMRQ a été sollicitée pour siéger sur ce Comité et Sylvie Lévesque, directrice générale a participée à cinq (5) rencontres au cours de l'année. Le comité a travaillé principalement sur deux dossiers, soit le Forum sur la Famille et l'évolution potentielle du droit familial. En effet, le premier Forum de la famille québécoise a eu lieu les 7 et 8 novembre 2013. La FAFMRQ était présente. Ce Forum a permis à plus de 120 personnes d'échanger sur les besoins des familles et sur des pistes d'amélioration de la politique familiale. Des échanges, il est clairement ressorti que le bien-être des familles est une responsabilité partagée entre les différents partenaires et qu'elle n'incombe pas seulement au gouvernement. De plus, des pistes d'action ont été identifiées, notamment assurer un soutien pour tous les enfants, penser à des mesures inclusives adaptées aux réalités diverses des familles et bien circonscrire la conciliation travail-famille. Par ailleurs, au sujet du dossier du droit de la famille la ministre souhaitait connaître la position des membres du Comité sur la pertinence de réviser le droit de la famille. Or, en octobre dernier le Comité consultatif sur le droit de la famille où siège une représentante du ministère de la Famille a déposé son premier rapport dans lequel il affirme la pertinence de réviser le droit de la famille. Dans ce contexte, considérant que certains membres du Comité consultatif Famille ont émis des réserves quant à leur apport possible, puisque plusieurs d'entre eux sont très loin de ce dossier, considérant également que les suites du Forum ont occupé une place importante dans les travaux du Comité, il a été convenu de conclure ce dossier et de laisser



le comité consultatif sur le droit de famille poursuivre ses travaux. Toutefois, certains membres du Comité intéressés et concernés de plus près à ce dossier, dont la FAFMRQ, ont été invités à former un groupe de travail sur le droit de la famille et se sont engagés à tenir les membres du Comité informés des échanges. En raison du déclenchement des élections provinciales en mars 2014, la rencontre du Comité consultatif Famille prévue le 31 mai prochain a été annulée et nous ne connaissons pas, à ce jour, les intentions de la nouvelle ministre de la Famille quant aux suites de ce Comité.

#### **1.4.2 Coalition sur la conciliation famille-travail-études**

La FAFMRQ a pris part à la naissance d'une coalition sur le famille-travail-études qui en est à la phase de développer des revendications et des perspectives de travail. Composée des comités de condition féminine des syndicats ainsi que de plusieurs représentantes de groupes de femmes, la coalition souhaite remettre à l'ordre du jour cet enjeu qui est largement absent des débats publics et des orientations politiques. La Coalition s'est réunie à 4 reprises et une prochaine rencontre est prévue à la fin juin afin de s'entendre sur une plateforme de revendications communes qui sera soumise pour fin d'adoption au sein de chacune des organisations. Par ailleurs, la FAFMRQ participe au comité de stratégie dont le mandat est de réaliser une campagne de sensibilisation auprès de nos membres et de la population afin de faire connaître nos orientations et les arguments développés par la Coalition. Ce dossier fera d'ailleurs partie des priorités de la FAFMRQ pour la prochaine année.

#### **1.4.3 Projet de loi sur la réforme de l'adoption**

À l'automne 2009, la Fédération a participé aux consultations publiques sur l'avant-projet de loi - *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale*. Suite à cette consultation, le ministre de la Justice s'était engagé à déposer, dans les meilleurs délais, un projet de loi en bonne et due forme. Depuis, en raison d'un calendrier parlementaire interrompu par la tenue d'élections, deux projets de loi ont été déposés: le projet de loi 81 déposé en juin 2012, puis le projet de loi 47 déposé en juin 2013 alors que le Parti Québécois était au pouvoir. La FAFMRQ avait alors fait des représentations auprès du ministre de la Justice afin d'être entendue lors d'une éventuelle consultation publique. Nous avions également tenu une session de travail avec trois chercheur(e)s du Partenariat Familles en mouvements et Dynamiques intergénérationnelles, Alain Roy, Françoise Romaine Ouellette et Carmen Lavallée, afin de partager nos analyses. Le projet de loi est malheureusement encore une fois mort au feuilleton suite au déclenchement des élections au printemps 2014, mais la Fédération compte bien relancer la nouvelle ministre de la Justice, Madame Stéphanie Vallée, sur ses intentions quant au dépôt éventuel d'un nouveau projet de loi.

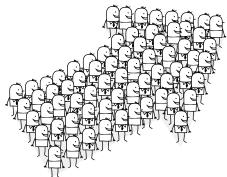
#### **1.4.4 Réforme de la Loi sur le divorce ((partage égal du rôle parental))**

Le 6 décembre 2013, un projet de loi visant à modifier la

Loi sur le divorce - projet de loi C-560 a été déposé par un député conservateur au gouvernement fédéral qui propose la mise en place de la présomption automatique de la garde partagée. Donc l'ancien projet C-422 (mort au feuilleton dû aux dernières élections fédérales) renaît de ses cendres sous C-560. En effet, ce projet de loi est une copie conforme du projet de loi C-422 qui avait été déposé en 2009 par le même député conservateur. La FAFMRQ avait à l'instar de plusieurs organismes notamment, du Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, la Fédération des maisons pour femmes, du Barreau canadien et du Québec, nous questionnions sérieusement l'établissement d'une « présomption en faveur du partage égal de la responsabilité et du temps parental » et craignions grandement les conséquences qu'une telle mesure pourrait avoir sur un bon nombre de familles. Si, à première vue, le fait de pouvoir passer autant de temps avec l'un et l'autre de ses deux parents peut sembler dans l'intérêt de l'enfant, la garde partagée ne saurait convenir à toutes les situations familiales. En effet, une foule de facteurs doivent nécessairement être pris en compte afin de déterminer la façon dont l'intérêt de l'enfant sera le mieux servi : l'âge de l'enfant, le lieu de résidence des parents, la présence ou non d'un historique de violence conjugale et familiale, etc. Rappelons par ailleurs que, même en l'absence d'une loi imposant le partage égal des responsabilités parentales, le nombre de gardes partagées a augmenté sensiblement au cours des dernières années. La 2<sup>e</sup> lecture du projet de loi, est prévue le 27 mai prochain. Nous sommes également en contact avec la députée du NPD en matière de justice, Mme Françoise Boivin qui nous informe régulièrement de l'évolution du dossier. Nous avons fait des représentations auprès du Parti Libéral du Canada qui nous ont informés, qu'ils comptaient voter contre son adoption.

#### **1.4.5 Les incohérences de l'Agence du revenu du Canada (cause fiscale)**

En octobre 2013, la FAFMRQ a été approchée par deux étudiants de l'Université Laval afin qu'elle intervienne dans un dossier d'ordre fiscal. En effet, dans le cadre de leur cours « Clinique fiscale », ils avaient à représenter un contribuable devant la Cour canadienne de l'impôt. Ce dossier fiscal, concerne un père de famille, divorcé et ayant la garde partagée de ses enfants, qui a invoqué l'inconstitutionnalité du paragraphe 118(5) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (ci-après L.I.R.) en se basant sur l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La loi de l'impôt l'article 118(5) empêche un-e contribuable tenu de payer une pension alimentaire pour enfant de demander des crédits d'impôt par rapport à ces enfants soit pour enfant à charge ou pour personne à charge. Pendant que les parents en union sont libres de convenir qui des deux demandera le crédit d'impôt, ceux qui sont en rupture se voient cette liberté niée par une disposition de loi appliquée aveuglément. Dans tous les cas où le crédit d'impôt se perd, ce sont les enfants pour lesquels le législateur a décidé d'octroyer un tel crédit qui sont les perdants. Conséquemment, le 22 novembre 2013, la Fédération a déposé une requête au juge



de la Cour canadienne de l'impôt. Le but de la Fédération était de permettre au tribunal de prendre pleinement connaissance des effets néfastes de cette situation, non pas sur le contribuable, mais sur les enfants qui, ultimement, sont les bénéficiaires de ces crédits d'impôts. Ce sont généralement les hommes qui peuvent le réclamer puisqu'ils gagnent plus cher mais notre intervention était pour mettre en lumière que ce sont les enfants qui écopent. Le juge a refusé l'intervention de la Fédération au motif qu'elle manquait d'impartialité dans la présente affaire et qu'il pouvait prendre connaissance d'office de la pauvreté des familles monoparentales, en comparaison des familles unies. Bien que la requête ait été refusée, la Fédération a assisté à l'audition du contribuable afin de lui signifier qu'il avait son support moral et lui montrer qu'il n'était pas seul dans ce genre de situation. La décision du juge a été rendue le 28 avril dernier, et l'appel du plaignant a été rejeté. La FAFMRQ a également reçu la décision du juge sur le refus de son intervention en présentant les motifs qui justifient cette décision.

#### **1.4.6 Dossier ressources de Supervision des droits d'Accès (RDSA)**

Cette année encore, le dossier de la supervision des droits d'accès a occupé une place importante dans nos activités. Rappelons que l'an dernier nous avons fait plusieurs représentations et travaillé en concertation avec le Regroupement des ressources de supervision des droits d'accès, la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF) et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale auprès des trois ministères concernés (Famille, santé et Services sociaux et justice) afin qu'ils trouvent des solutions à long terme. Le 26 mai 2013, les 3 ministres s'étaient alors engagées à trouver des solutions concrètes et structurantes, notamment au chapitre de la gouvernance qui est l'enjeu principal de ce dossier. À ce titre, lors de la rencontre entre le MSSS, le ministère de la Famille et le MJQ sur les services de SDA, le 17 avril 2013, le MSSS a été désigné comme premier responsable des services de SDA. Il a aussi été demandé au comité interministériel de produire un rapport sur l'état de la situation et d'envisager des solutions aux enjeux soulevés en fonction de l'option retenue.

Voici les cinq problématiques qui avaient alors été soulevées par les autorités ministérielles: l'accessibilité des services de SDA, leur financement; l'encadrement des pratiques dans les ressources, la qualification du personnel et la gouvernance. De plus, le 3 février 2014, les 4 regroupements ont tenu une rencontre afin de faire le point et relancer le dossier auprès des ministères concernés. Une rencontre s'est tenue le 19 février 2014, entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Famille, le ministère de la Justice et les regroupements concernés par les services de supervision des droits d'accès pour s'informer de l'avancement des travaux du côté du comité interministériel, des attentes respectives et des actions à venir. Lors de cette rencontre, le MSSS a

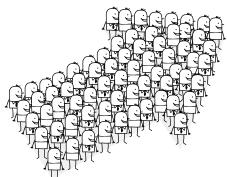
effectivement confirmé qu'il est le premier responsable du dossier. Toutefois, afin de clarifier la gouvernance, il sera nécessaire d'obtenir un décret du Conseil des ministres afin de confier la gouvernance au MSSS, de proposer un modèle unique d'entente de service conclue entre les organismes et les agences de la santé et des services sociaux, et d'entreprendre des démarches pour le transfert des organismes communautaires Famille dédiés exclusivement aux services de SDA du ministère de la Famille vers le MSSS. La FAFMRQ et la FQOCF qui représentent la majorité des organismes offrant des services de SDA (soit comme organisme dédiés ou ayant un volet) ont demandé à être associés aux travaux pour la gouvernance et le transfert des organismes. D'ailleurs, la ministre de la Famille a considérée important que ces dernières soient présentes pour discuter du transfert des organismes et du modèle d'organisation optimal. Toutefois, suite au changement de gouvernement, le 7 avril dernier, nous devrons nous assurer que les travaux amorcés se poursuivent, que les nouveaux ministres adhèrent aux orientations ministérielles prises par le gouvernement précédent et mettre en application le plan d'action déjà en route.

### **1.5 Lutte à la pauvreté**

#### **1.5.1 Aide aux personnes et aux familles (aide sociale)**

Les coupures qui avaient été annoncées en février 2013 dans le projet de règlement modifiant le *Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles* ont bel et bien été appliquées en cours d'année. Ainsi, depuis juillet 2013, les personnes de 55 à 57 ans, les ménages comptant deux adultes avec enfant(s) de moins de 5 ans et les personnes toxicomanes n'ont plus accès à une allocation pour contraintes temporaires de 129\$ par mois. On se rappellera que cette mesure avait été dénoncée énergiquement par le biais de diverses actions concertées (manifestations, rencontres avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Avis, communiqués, conférence de presse, dépôt d'une pétition, etc.) par la FAFMRQ, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec et le Collectif pour un Québec sans pauvreté.

**Pilier de solidarité** - Le 30 octobre 2013, le gouvernement dévoilait son pilier de solidarité, contenant une série de mesures visant à lutter contre la pauvreté. L'une de ces mesures était l'augmentation de 20\$ par mois des prestations d'aide sociale à compter du 1<sup>er</sup> février 2014. Cependant, pour avoir droit à cette bonification, les personnes devaient répondre à certains critères bien précis, dont celui d'être prestataire depuis au moins 6 mois consécutifs et ne pas habiter dans un HLM. À cette hausse de prestation pour 2014 s'ajoutera une hausse de 10\$ par année jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Au terme de ces hausses graduelles, la prestation de base aura donc été haussée de 50\$. Malheureusement, le «pilier solidarité» ne contenait aucune mesure visant à mettre fin au détournement des pensions alimentaires pour enfants!



Pourtant, en novembre 2012, l'ensemble des formations politiques avaient appuyé unanimement une résolution visant à ce que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être traitées comme un revenu pour le parent créancier dans le calcul des prestations d'aide sociale, à l'aide financière aux études, ainsi que pour l'admissibilité à l'aide juridique et aux programmes d'aide au logement. La ministre responsable de la lutte à la pauvreté s'était alors engagée à y donner suite. La Fédération a publié un communiqué à l'occasion du dévoilement du pilier de solidarité qui portait le titre: «Solidarité durable ou pauvreté persistante?». Bien sûr, le récent changement de gouvernement vient un peu remettre en question le destin de ces mesures entamées sous le gouvernement Marois, mais la FAFMRQ demeurera vigilante dans les mois à venir et réagira en conséquence aux prochaines actions gouvernementales en matière de lutte à la pauvreté.

### **1.5.2 Collectif pour un Québec sans pauvreté**

Comme à chaque année, la FAFMRQ a participé activement aux travaux et aux actions menés en 2013-2014 par le *Collectif pour un Québec sans pauvreté*. Cette année, la campagne **Fixer des cibles de revenu pour le Québec** s'est poursuivie, notamment par l'envoi de lettres, de courriels et rencontres avec les député(e)s et ministres de l'Assemblée nationale. Rappelons que l'objectif visée par cette campagne est de faire adopter un échéancier et des moyens par le gouvernement du Québec qui permettront d'atteindre un revenu plancher équivalent à la Mesure du panier de consommation (MPC). Les travaux du Collectif ont également porté sur l'élaboration d'un nouveau cadre revendicatif en trois axes: 1) une revendication principale servant à guider l'action du Collectif vers un Québec sans pauvreté, égalitaire et riche de tout son monde; 2) des cibles prioritaires et 3) des demandes urgentes. Le dossier de la lutte aux préjugés a encore occupé passablement d'espace dans les activités du Collectif cette année. Une rencontre sur les démarches en cours et à venir sur la lutte aux préjugés s'est tenue à Longueuil le 7 novembre 2013. Plusieurs membres du Collectif, dont la FAFMRQ, y ont échangé leurs outils et leurs analyses. Dans le cadre de la rencontre des 19 et 20 novembre, l'agente de recherche et de communication de la Fédération a été invitée à présenter les derniers développements dans les dossiers de l'aide juridique et du traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes gouvernementaux, deux demandes urgentes portées en appui par le Collectif. Aussi, pour faire suite au dévoilement du «pilier solidarité» et marquer le temps des Fêtes, le Collectif et ses membres ont tenu des activités de distribution large de «fausses» cartes de Noël un peu partout au Québec! À cet effet, cinq modèles de cartes ont été imprimés, chacun consacré à un enjeu lié à la lutte à la pauvreté: les dernières bonifications à l'aide sociale, les inégalités socioéconomiques, les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, la hausse des tarifs d'Hydro-Québec, la pauvreté «tout court». Bref, un excellent moyen de rappeler que la solution durable aux problèmes de pauvreté, c'est pas juste une affaire de

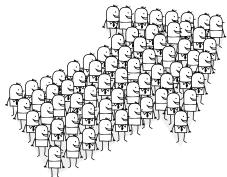
distribution de paniers de Noël et que la lutte aux inégalités doit se poursuivre à l'année!

Les membres du Collectif ont également travaillé sur l'élaboration d'une campagne permanente qui vise à cumuler, sur le long terme, un nombre important d'appuis individuels à la vision politique du Collectif, afin de renforcer sa notoriété et sa crédibilité auprès des élus et des gouvernements. Diverses actions sont prévues, dont celle tenue le 29 mai 2014: **ON SONNE LES CLOCHEZ POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ**. Les travaux autour de cette campagne, qui comprendra notamment un manifeste et un site Web, devraient se poursuivre en 2014-2015. De plus, la FAFMRQ a participé activement à la consultation menée auprès des membres du Collectif par Vivian Labrie, visant à identifier les besoins en matières de connaissances utiles en vue de la mise en place d'un éventuel Observatoire populaire sur la pauvreté et les inégalités au Québec. Finalement, l'agente de recherche et de communication faisait partie du comité stratégie tout au long de l'année, en répondant de façon ponctuelle, et principalement par courriel, à diverses demandes de rétroactions de la part de l'équipe du Collectif.

### **1.5.3 Traitement des pensions alimentaires pour enfants**

*Depuis plusieurs années, la Fédération lutte pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans divers programmes gouvernementaux. En effet, bien que ces montants ne soient plus considérés comme un revenu du parent gardien aux fins d'impôt depuis 1997, tant au provincial qu'au fédéral, ils continuent d'être calculés comme un revenu à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique. La FAFMRQ a mené de nombreuses actions au fil des ans pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu du parent gardien: participation à des commissions parlementaires, représentations politiques, sorties médiatiques et actions collectives.*

Peu d'activités ont été tenues en 2013-2014 dans le dossier des pensions alimentaires pour enfants. On se souviendra que, en 2012-2013, les principales actions dans le dossier des pensions alimentaires pour enfants se sont faites autour du dépôt du projet de loi 195 – *Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social*, par la députée de Gouin, Françoise David. Le dépôt du projet de loi avait d'ailleurs été précédé par l'adoption d'une résolution unanime demandant que «le gouvernement agisse avec diligence et équité afin que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être traitées comme un revenu pour le parent créancier dans le calcul des prestations d'aide sociale, ainsi que d'admissibilité à l'aide juridique, à l'aide financière aux études et au soutien au logement». Or, le projet de loi est mort au feuilleton avant d'avoir pu être débattu. Par ailleurs, la demande qui avait été déposée par le Front commun des personnes assistées sociales du



Québec à la Cour suprême, pour en appeler des décisions du Tribunal administratif du Québec et de la Cour supérieure dans le dossier du traitement des pensions alimentaires pour enfants à l'aide sociale, a malheureusement été rejetée en janvier 2014.

Finalement, en février 2014, la FAFMRQ a été invitée à participer à un Webinaire initié conjointement par Campaign 2000 et Incom Security Advocacy Center (ISAC), sur le thème de «Let's make child support available to all eligible children: A Province-Wide Conversation». Le Webinaire réunissait divers organismes ontariens qui intervenaient dans la lutte à la pauvreté ainsi que des mères monoparentales assistées sociales. Les organisateurs étaient intéressés de connaître les actions menées au Québec dans le dossier du traitement des pensions alimentaires pour enfants à l'aide sociale, ainsi que les gains obtenus. L'événement a donné lieu à l'envoi d'une lettre ouverte par les organismes concernés, au gouvernement ontarien en vue du budget 2014-2015. Un article est également paru dans le Toronto Star du 9 mai 2014, dans lequel l'exemple du Québec a été cité. Le dossier des pensions alimentaires demeure encore et toujours au menu des priorités d'action de la FAFMRQ et nous verrons à mettre de l'avant des actions avec nos partenaires de la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants.

#### **1.5.4 Budget du Québec 2014-2015**

Les orientations néolibérales du Parti Québécois au pouvoir ne sont pas nouvelles. Avec son budget 2014-2015, le gouvernement l'a une fois de plus rappelé en appauvrissant encore davantage les familles à faible revenu. En effet, suite à ces annonces la FAFMRQ avec des groupes de femmes a dénoncé par voix de communiqué ces hausses qui vont toucher les familles à faibles revenus. Le gouvernement avait pourtant promis de ne pas hausser les tarifs de services de garde, ajoutant que s'il devait le faire, il compenserait cette hausse par des mesures fiscales pour atténuer son impact sur les familles à faible revenu. Or, on n'a retrouvé aucune mesure dans ce sens dans le budget déposé le 20 février dernier. Ainsi, à partir du 1er septembre 2014, il en coûtera 500\$ de plus par année en frais de garde pour deux enfants. L'année suivante, cette augmentation sera doublée, en plus d'une indexation annuelle. La charge financière des familles à faible revenu sera encore plus imposante. Cette hausse, imposée par le gouvernement, venant de celle-là même qui avait instauré les centres de la petite enfance, madame Pauline Marois, est d'autant plus inadmissible qu'elle nuira à l'accès au travail d'une proportion importante de femmes, notamment des mères monoparentales. En effet, les garderies à contribution réduite ont permis sur 10 ans à près de 70000 mères d'occuper un emploi. En favorisant la participation des mères au marché du travail, cela a contribué à sortir les enfants de la pauvreté. Mais, avec ce budget, cette orientation n'est plus. Toutefois, ces hausses n'ont pu être mises en vigueur puisque le budget n'a pas été adopté en raison du déclenchement des élections, en mars dernier. Nous devrons surveiller le dépôt du prochain budget

en juin, puisque le nouveau gouvernement a annoncé des compressions majeures dans l'ensemble des ministères et une indexation des tarifs.

#### **1.5.5 Projet de loi 23 sur l'implantation de maternelles 4 ans**

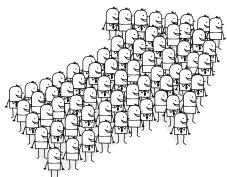
Le 2 mai 2013, la FAFMRQ participait aux consultations sur le projet de loi 23 - *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans*. Le projet de loi prévoit la mise en place de maternelles 4 ans dans les milieux défavorisés. La Fédération avait alors soulevé plusieurs réserves quant au ciblage des familles à faible revenu par cette mesure et en avaient questionné les visées véritables. En effet, nous nous inquiétions que les maternelles 4 ans servent de prétexte à restreindre l'admissibilité des familles monoparentales assistées sociales à l'allocation pour contrainte temporaire à l'emploi. La loi a finalement été sanctionnée le 14 juin 2013 et les premières maternelles ont été implantées progressivement, à compter de septembre 2013, dans une cinquantaine de commissions scolaires au Québec. Comme il s'agissait d'une loi mise de l'avant par le gouvernement du Parti Québécois, reste à voir ce que le nouveau gouvernement Libéral fera quant à l'implantation de nouvelles maternelles 4 ans à la prochaine rentrée scolaire.

#### **1.5.6 Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes – Les États généraux de l'analyse et de l'action féministe : Le féminisme dans tous ses états !**

C'est dans la foulée du succès de la Marche du pain et des roses en 1995 que l'idée d'entreprendre une marche mondiale des femmes pour marquer le début du XXI<sup>e</sup> siècle a germé dans l'imaginaire de militantes québécoises et de déléguées de plusieurs pays du Sud venues se joindre à cette grande mobilisation. Depuis, cette vaste organisation est devenue un mouvement permanent qui réalisera cette année sa 4<sup>e</sup> action internationale.

Au Québec, c'est la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) regroupant des groupes nationaux, régionaux et locaux de femmes ou des comités femmes d'organisations mixtes (syndicales et communautaires) qui a pour mission de coordonner le plan d'action international de la Marche mondiale des femmes. En tant que membre active, la FAFMRQ participe régulièrement aux rencontres et actions, ainsi qu'à certain comité au besoin.

Cette année, plusieurs dossiers ont retenu notre attention. Tout d'abord à l'international, le mois de janvier a marqué la fin du mandat brésilien du Secrétariat International de la Marche Mondiale des Femmes et son déménagement vers le Mozambique. Puis en août, lors de la 9<sup>e</sup> Rencontre internationale de la MMF, qui avait lieu pour une dernière fois au Brésil, les 1650 femmes déléguées, provenant de 50 pays, ont déterminé le thème pour l'action de 2015 : «Libérez nos corps et nos territoires». Ce thème tient à démontrer les liens étroits entre l'accaparement de la nature,



l'appropriation des revenus et des droits des travailleuses, le contrôle du corps et de la vie des femmes et l'augmentation de la militarisation, de la criminalisation des luttes et de la violence envers les femmes.

C'est donc dans le cadre de deux rencontres régulières de la CQMMF (2 journées à chaque fois) que nous nous sommes penchées sur l'orientation de la Marche pour 2015. Une large consultation a d'ailleurs été faite auprès de l'ensemble de membres de la CQMMF afin de confirmer le thème, les dates possibles et le lieu à privilégier pour 2015. Pour le Québec les actions choisies démontreront les impacts concrets des différents systèmes d'oppression (le capitalisme, le patriarcat, le racisme, l'hétérosexisme, le colonialisme, le capacitarisme, etc.) sur les femmes d'ici et d'ailleurs dans le monde. D'une part, en dénonçant ces systèmes, et d'autre part en illustrant les formes de résistance qui s'organisent et les alternatives féministes développées. Donc, pas de revendications cette fois-ci, mais bien une volonté de mettre de l'avant un vision féministe globale.

Après 15 années d'existence, la MMF fait le pari de mettre de l'avant la construction d'un large mouvement de femmes capable de modifier le rapport de forces dans la société pour mettre fin aux systèmes qui génèrent la pauvreté et la violence contre les femmes. À la différence des actions précédentes, qui se terminaient par une action mondiale centralisée dans un pays donné, les mobilisations de 2015 incluront des caravanes, des actions et des rencontres régionales qui se tiendront entre le 8 mars et le 17 octobre. Le tout se clôturera par un rassemblement final à Trois-Rivières. De plus, un « 24 heures de solidarité féministe » aura lieu le 24 avril, en hommage aux plus de 1000 femmes du Bangladesh qui sont mortes lors de l'écroulement de l'usine où elles travaillaient.

En plus des rencontres régulières, la Fédération a siégé cette année encore au *Comité fonctionnement*. Ce comité, mis en place à la suite de la dernière Marche mondiale des femmes en 2010, avait pour mandat de mener une réflexion sur la structure et le fonctionnement de la CQMMF. Après avoir travaillé sur l'historique du fonctionnement et les structures existantes, ce comité s'est penché cette année sur la composition de la CQMMF et le rôle des membres. Plusieurs propositions ont été faites aux membres afin de réaffirmer le mandat et le processus de nomination du comité de suivi, de consolider les liens entre les groupes régionaux et les regroupements nationaux, d'améliorer la visibilité de la CQMMF, de clarifier les liens entre la FFQ et la CQMMF et sur le membership. Le travail de ce comité étant maintenant terminé, nous nous impliquerons au sein du *Comité Communication/Promotion* en vue de la prochaine Marche mondial des femmes.

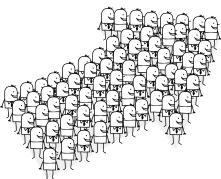
De bien beaux défis en perspective jusqu'au 17 octobre 2015, mais un projet bien stimulant pour le mouvement des femmes d'ici et d'ailleurs!

### 1.5.7 **Les États généraux de l'action et de l'analyse féministes**

Cette démarche entamée en 2011 par la *Fédération des femmes du Québec* s'est conclue le 17 novembre 2013 par un grand forum rassemblant plus de 1000 femmes. Ces participantes provenant de toutes les régions ont convergé vers Montréal pour 4 jours de réflexion et de délibération sur de nombreux enjeux tels la santé des femmes et l'environnement, le travail et le système économique, les stéréotypes sexistes et le contrôle des femmes, la participation citoyenne et politique. Cet important exercice démocratique du mouvement féministe autonome visait à inspirer les féministes dans leurs actions et leurs réflexions pour les années à venir. On peut parler d'un véritable succès, puisque pas moins de 73 propositions ont été adoptées. Les femmes présentes ont réitéré l'importance de continuer la lutte contre les discours publics qui tendent à renforcer l'impression que l'égalité est atteinte. De plus, une volonté très claire de ne plus être en mode défensif mais plutôt en mode reprise de pouvoir et de parole a largement traversé cette rencontre historique. La FAFMRQ y était afin de contribuer à sa façon à l'élaboration de ce vaste projet et pour ramener sur le devant de la scène les enjeux familles trop souvent évacués du mouvement féministe. C'est dans ce contexte que nous avons vu une de nos propositions adoptée par l'assemblée, soit : *Articuler un discours et des pratiques féministes de la maternité et de la famille qui prennent en compte la diversité des expériences de toutes les femmes et l'ensemble des oppressions systémiques qu'elles rencontrent*. Évidemment, tout ne s'arrête pas là, puisqu'il nous faudra maintenant travailler à concrétiser cette proposition.

### 1.6 Campagne électorale provinciale

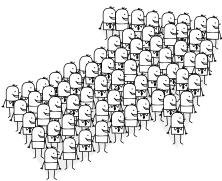
La FAFMRQ a produit un «kit électoral» pour outiller les membres et leur permettre d'interpeller leurs candidat(e)s dans chacune des régions du Québec. Nous y abordions trois enjeux principaux qui touchent les familles monoparentales/recomposées et les organismes communautaires Famille : la lutte à la pauvreté, la conciliation travail-famille-études et la reconnaissance et le financement des OCF. Au total, huit questions étaient mises de l'avant, accompagnées d'argumentaires et de recommandations. La Fédération a reçu des réponses de trois partis politiques : le Parti Québécois, Québec Solidaire et la CAQ. Aucune réponse du PLQ. Toutefois, aucun des partis politiques n'a pris d'engagements clairs à nos demandes. Le 23 avril dernier, le Premier ministre Philippe Couillard a dévoilé son conseil des ministres qui en compte 26. Madame Francine Charbonneau devient la nouvelle ministre de la Famille, responsable des Ainés et responsable de la Lutte contre l'intimidation. Mme Charbonneau a été adjointe parlementaire aux ministres de l'Immigration et de la Famille dans le passé. Elle a été présidente de la Commission scolaire de Laval (2002-2008) et fut élue comme députée en 2008. Nous devrons donc sous peu la rencontrer afin de lui faire part de nos



préoccupations, notamment à propos du financement de nos groupes.

La FAFMRQ a aussi été active sur le front électoral avec le Groupe des 13 (dont la FAFMRQ est membre). Au nom des femmes, multiples et diverses, que le Groupe des 13 représente, dans le cadre de la campagne électorale, et sachant que le prochain gouvernement sera celui qui aura à formuler la politique en matière d'égalité pour toutes les femmes, il était impératif d'identifier les grands enjeux et d'interpeller les partis politiques pour des engagements fermes. C'est pourquoi le Groupe des 13 a produit une

plate-forme féministe orientée autour de quatre thématiques : l'autonomie économique des femmes, le contrôle du corps et de la santé des femmes, une réelle égalité pour toutes et l'avenir de la société québécoise. La lutte à la pauvreté, l'éducation sexuelle pour contrer la culture du viol, la conciliation travail-famille-études, l'accès aux services sociaux et aux soins de santé, la protection de l'environnement, le respect des peuples autochtones et le bien-être des populations qui occupent le territoire figuraient parmi les préoccupations. Cette plate-forme a été diffusée sur Internet ainsi que des «tags» quotidiens sur les réseaux sociaux.



## Axe 2. Mobilisation et soutien aux membres

### Renforcer la vie associative et le sentiment d'appartenance à la FAFMRQ

#### 2.1 Reconnaissance et financement

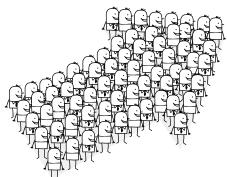
##### 2.1.1 Reconnaissance et financement des organismes communautaires Famille mobilisation du 24 octobre 2014

Les années se suivent.... et se ressemblent ! En effet, malgré une énorme mobilisation et une promesse de rehaussement plus que substantiel, le déclenchement des élections début avril est venu une fois de plus contrecarrer nos plans. C'était pourtant bien parti, puisque que le 24 octobre dernier plus de 4000 personnes avaient fait le chemin jusqu'à Québec pour participer au grand rassemblement de l'ensemble des groupes de l'action communautaire autonome (ACA). Une participation record pour ce rassemblement initié par les groupes œuvrant en santé et services sociaux dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire » et qui, pour l'occasion, avaient invité tous les secteurs à se joindre à eux. C'est dans ce contexte que nous avons convié nos groupes à se mobiliser et que nous avions faits les représentations nécessaires auprès du ministère de la Famille pour obtenir notre «juste part». Le message pour le gouvernement alors en place était clair : « il est urgent de rehausser le financement de la mission de tous les groupes ! ». C'est donc avec une certaine fébrilité que nous avons accueillis les annonces gouvernementales concernant un rehaussement de 5 millions de dollars pour les groupes Famille et avec une certaine nervosité que nous avons accueillis le résultat des élections. Le gouvernement ayant changé, ainsi que la ministre de la Famille, nous ne savons toujours pas au moment d'écrire ces lignes ce qu'il adviendra des promesses quand à l'ajout de ces 5 millions ? Toutefois, afin de rappeler à Monsieur Couillard

les engagements pris par son prédécesseur, nous avons participé à Montréal, le 23 avril dernier avec quelques centaines de groupes, à une manifestation devant les bureaux du Premier Ministre. Ce rassemblement avait lieu dans le cadre de la Campagne *Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire* qui se poursuivra tant que les groupes n'auront pas obtenu un financement adéquat pour la réalisation de leur mission.

##### 2.1.2 La Table des partenaires des OCF

Rappelons que lors de son arrivée au ministère de la Famille en septembre 2012, la ministre de la Famille, Mme Nicole Léger, a relancé la Table des partenaires des OCF dont le mandat est de s'assurer d'une communication continue sur les besoins de soutien financier des OCF et de proposer des moyens d'accroître la reconnaissance de l'action communautaire autonome famille. Cette table est composée de la COFAQ, de la FQOCF et de la FAFMRQ ainsi que de l'Association des haltes garderies communautaires. Du côté gouvernemental c'est la direction des politiques familiales et la direction des opérations qui sont représentées. Les représentantEs du communautaire famille ont tout au long de l'année insisté auprès du ministère pour obtenir un plan en vue d'un rehaussement du financement des OCF. La Table a tenu 4 rencontres (avril, septembre, décembre et janvier). Plusieurs sujets ont été abordés, notamment, le plan de travail de la Table, les divers scénarios pour la répartition des Crédits additionnels provenant du Pilier Solidarité pour le programme de soutien de l'action communautaire auprès des familles de 5 Millions\$, la reconnaissance et le financement des regroupements régionaux, et la révision du programme des haltes-garderies communautaires qui



vient à échéance en mars 2015. De plus, le 28 novembre dernier une rencontre s'est tenue à Québec entre les membres de la Table et la ministre Léger pour échanger sur des scénarios de répartition du 5 Millions\$. Des décisions devaient être prises sous peu. Malheureusement, en raison du déclenchement des élections la décision n'a pu être prise. Nous devrons interpeller la nouvelle ministre de la famille afin qu'elle respecte les engagements du précédent gouvernement et connaître ses intentions quant à la Table des partenaires.

## 2.2 Rencontre nationale

Suite à la dernière assemblée générale, les membres avaient adopté le principe de jumeler notre unique rencontre nationale à l'assemblée générale annuelle et de favoriser la tenue de rencontres régionales tout au long de l'année. Nous étions donc dans une année de transition qui nous a demandé de revoir nos façons de faire, ainsi que notre offre de formation. Pour ce faire, nous avions pensé réunir un comité de travail ayant pour premier mandat d'élaborer un guide d'accompagnement pour la formation sur la coparentalité donnée lors d'une de nos rencontres nationales. Hélas, le manque de temps ne nous a pas permis d'avancer ce projet qui nous demandera probablement d'engager une ressource externe.

Par contre, tel que prévu, nous avons tenu notre 39e rencontre nationale à Drummondville le 8 juin 2013. Cette rencontre a réuni 31 membres délégué(e)s provenant de 16 associations. C'est sous le thème " Faire entendre la voix de familles monoparentales et recomposées que les membres ont été invité(e)s à travailler, réfléchir, s'informer et se mobiliser tout au long de cette journée riche en contenu. Pour ce faire, plusieurs ateliers étaient au programme: "Soigner ses Tics communautaires", sur l'utilisation pratique et éthique des nouvelles technologies de l'information au sein des groupes, un atelier sur les principes de l'action communautaire autonome ayant pour titre " L'action communautaire: changer le monde et répondre aux besoins?" et enfin un autre intitulé "L'ABC du processus juridique lors d'une séparation" qui vulgarisait le parcours et les termes juridiques lors d'une séparation/d'un divorce. De plus, nous avons eu l'occasion d'échanger en grand groupe sur la situation du logement au Québec et plus particulièrement sur celle des familles monoparentales, grâce au rapport du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) sur la commission itinérante sur le droit au logement et sur le documentaire « Au pied du mur ». Le triste constat qui en ressort, nous amènera au courant de l'année à travailler avec le FRAPRU sur ce dossier on ne peut plus crucial.

## 2.3 Projet sur les TICS

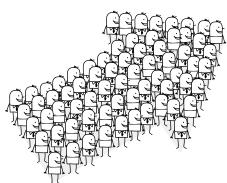
C'est dans la continuité des travaux entamés en 2012 que nous avons poursuivi notre implication en tant que

partenaire sur le comité d'encadrement de ce projet. La FAFMRQ avait été sollicitée alors à participer à la phase 2 du projet "Soigner ses Tics communautaires" sur deux ans en collaboration Sylvie Jochems professeure en travail social à l'UQAM et Lyne Kurtzman pour le Service aux collectivités de l'UQAM, Blanche Paradis pour le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes et Nicole Caron pour Relais-femmes, sous la coordination de Katherine Macnaughton-Osler. La phase 2 avait pour objectif d'amener les groupes familles et de femmes a s'approprier davantage les outils des nouvelles technologies de l'information et des communications (site Web, blogue, page Facebook, Google docs, Twitter, etc.) mais aussi à réfléchir sur les enjeux que soulèvent leur utilisation. Ces besoins se situant non seulement au niveau technique, mais également au niveau d'une analyse des enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques qu'ils soulèvent.

Pour ce faire, le comité d'encadrement s'est rencontré en juin, octobre, janvier et avril afin d'établir le calendrier des formations, de revoir toute l'imagerie du site web spécifique au projet, de clarifier le rôle des différents partenaires et de revoir le budget alloué. Sur les sept (7) groupes qui ont été mis sur pied, deux (2) groupes l'ont été uniquement pour les membres des groupes Famille. La première formation pour les groupes famille a été jumelée à la rencontre nationale de juin à Drummondville. Par la suite, une deuxième formation a été donnée à Montréal fin octobre. Ces deux formations ont réuni une vingtaine de personnes qui se sont données comme objectif en vue de la prochaine étape, d'expérimenter de nouveaux outils au sein de leur groupe respectif. Le projet ayant pris un peu de retard en raison du congé maladie de la coordonnatrice, les phases d'expérimentation et webinaire/ séminaires ont été fusionnées et le forum finalisant le projet repoussé à décembre 2014 ou janvier 2015.

## 2.4 Vie associative (liaison et soutien aux membres)

Si dans la première partie de notre mission on retrouve la défense des droits et des intérêts des familles monoparentales et recomposées du Québec et la représentation politique des ses membres, la deuxième partie met l'emphase sur le soutien aux membres par diverses activités de formation et d'information. Cette partie représente donc un travail important au sein de la Fédération et cette année n'a pas fait exception puisque plusieurs groupes-membres ont fait appel à nous à différentes périodes de l'année. Les besoins exprimés sont divers et touchent plusieurs aspects de l'existence d'un groupe. Si quelques fois un simple téléphone a suffit à répondre à une précision sur des règlements généraux, des procédures d'assemblée ou encore obtenir une référence, dans d'autres cas des visites ont été nécessaires pour rencontrer les équipes de travail en place, les conseils d'administration ou encore un(e) nouveau-nouvelle coordonnateur-trice en place.

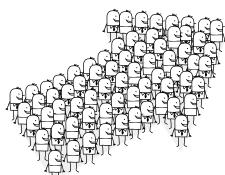


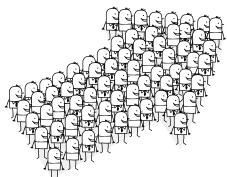
## Tournée provinciale

Cette année marque la fin de la tournée provinciale entamée il y a deux ans. Plusieurs groupes membres ont donc été visités et ce, dans différentes régions du Québec. Cette tournée avait pour objectif de mieux cerner la réalité terrain (locale et régionale) et les besoins des groupes en terme de formation et de soutien. C'est donc dans ce cadre que huit associations ont été visitées dans le courant de l'année: *le Fablier, une histoire de famille, la Maison Tremplin de Longueuil, le Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval, l'Association des familles monoparentales et recomposées la Chaudière, l'Association des familles monoparentales et recomposées la Source, Horizon Nouveau, l'association des familles monoparentales et recomposées de Saint-Hyacinthe et Mères et monde*. Ces visites, fort instructives, ont permis de constater encore une fois la grande diversité des approches et des activités proposées pour soutenir les familles monoparentales et recomposées. Mais aussi de mieux comprendre les dynamiques de travail et les défis concernant entre autre la relève au sein des associations. La difficulté de rester fidèle à sa mission de défense des droits, tout en répondant aux besoins de base demeure un défi quotidien et la recherche de source de financement un casse-tête de tous les instants. Un bilan final permettra de mieux

cerner les défis et opportunités qui se dégagent, mais dès maintenant plusieurs pistes semblent se dessiner. En effet, un besoin de formation plus spécifique pour soutenir les parents dans leur rôle parental après une séparation et une révision de la formation "Les étapes de la rupture" devront être à l'ordre du jour de notre prochain plan d'action. Une autre piste qui émerge, est le besoin pour les groupes de se rencontrer plus régulièrement sur une base régionale, ce qui devra également être regardé dans l'organisation de notre travail. Mais ce qui ressort le plus de cette tournée c'est l'énorme écart de moyens existants au sein de notre réseau. Ce constat est évidemment en lien avec le besoin urgent de consolider financièrement plusieurs de nos associations et c'est dans ce sens que nous continuerons de mobiliser nos membres.

Aussi, en juin, deux associations nous ouvraient leur porte dans le cadre de leur assemblée générale annuelle : la *Petite maison de la Miséricorde et le Réseau d'aide aux familles en transition*. Un moment privilégié pour rencontrer les membres et mieux comprendre la vie associative. De plus, tout au long de l'année, nous avons répondu aux demandes ponctuelles et informé nos membres sur l'avancement des différents dossiers portés par la Fédération et par nos partenaires: mobilisation, actions collective, références, ressource, financement, etc.





## Axe 3. Recherche participative et partenariat

**Participer activement à des partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions, d'enrichir nos revendications et de permettre un transfert des connaissances auprès de nos membres.**

### **3.1 Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) – Séparation parentale, recomposition familiale : parents et enfants à soutenir**

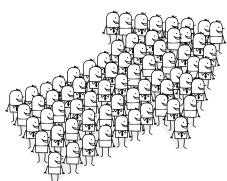
Cette alliance de recherche, acceptée pour une durée de 5 ans en mars 2011 par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC), s'inscrit parfaitement dans la poursuite de notre mission. En effet, à titre de codirectrice communautaire, nous occupons une position des plus stratégiques pour alimenter les savoirs théoriques de notre expérience et notre vécu terrain. Pour nous, le développement de la recherche sur la famille est primordial et la collaboration étroite avec des chercheur(e)s de diverses disciplines nous apparaît essentiel pour approfondir notre connaissance des diverses réalités familiales et des rapports entre générations. Les activités proposées par ce partenariat permettront également à nos membres de saisir davantage les défis qui se présentent aux familles en transition, de disposer de nouveaux outils adaptés aux réalités de ces familles et de mieux cerner les actions dans les milieux de vie en faveur des familles monoparentales et recomposées. Notre Fédération intervient régulièrement en matière de politiques familiales. De plus, les connaissances générées par la recherche deviennent un instrument essentiel pour atteindre nos objectifs et alimenter nos prises de position publiques sur les politiques et les services aux familles monoparentales et recomposées.

Après 3 ans, les membres de cette alliance se sont mobilisés non seulement pour mieux comprendre l'expérience et les besoins des familles séparées et recomposées, mais aussi pour développer des mécanismes efficaces de circulation et d'appropriation des connaissances afin qu'elles soient accessibles aux chercheurs, aux partenaires et aux familles. De ce fait, au cours des derniers mois, l'ARUC a proposé de nombreuses activités à ses membres ainsi qu'à la collectivité : journées de perfectionnement clinique, tables rondes et financement de petits projets de recherche, etc.

Notre alliance a tenu sa 3<sup>e</sup> assemblée générale le 25 octobre 2013. Le comité d'orientation (dont la FAFMRQ fait partie) assure la bonne marche de l'ARUC. Cette année, il s'est réuni à deux reprises, soit novembre 2013 et avril 2014. Ces rencontres ont notamment permis de répartir le budget, de financer plusieurs projets et bourses doctorales et post doctorales à des étudiant(e)s intéressé(e)s par la problématique. Impliqués plus spécifiquement la FAFMRQ est impliquée dans l'Axe 3,

qui vise à expliquer les trajectoires adaptatives et des projets de diffusion et de transfert de connaissances, la FAFMRQ a participé à trois rencontres au cours de la dernière année sur un projet collectif à l'élaboration et la diffusion d'une carte de services qui a pour objectifs de recenser les services spécifiquement destinés aux familles séparées et recomposées notamment les activités et les services offerts par nos organismes membres. Ce projet va se terminer au cours de la prochaine année. Nous avons également participé dans le cadre de l'assemblée générale de l'ARUC aux tables rondes sur l'aliénation parentale, les divorces dans un contexte d'immigration et la garde des enfants de parents séparés au Québec. Ces conférences sont d'ailleurs disponibles sur le site Internet de l'ARUC dans les collections Débats et enjeux et Que savons-nous. Un membre de la FAFMRQ, le Réseau d'aide aux familles en transition a également contribué par son expertise à la production de la trousse de soutien à l'évaluation du risque d'aliénation parentale. Cet outil de soutien à la pratique est le fruit de plusieurs années d'analyse et de recherche, impliquant une collaboration entre plusieurs chercheurs, étudiants et milieux de pratique. La Trousse vise à outiller les intervenants pour reconnaître les signes d'aliénation parentale ainsi que les conditions nécessaires à l'identification de cette problématique. Il ne s'agit pas d'un instrument diagnostique, mais plutôt d'un « coffre d'outils » permettant de soutenir le jugement clinique des praticiens lorsqu'ils sont confrontés à des situations familiales de ce genre. Bref une foule de renseignements indispensables. La Trousse comprend un manuel de référence, un guide d'entrevue avec les parents, un inventaire d'indicateurs comportementaux d'aliénation parentale ainsi que deux arbres de décision. Elle peut être téléchargée gratuitement sur les sites web de l'ARUC [[www.arucfamille.ulaval.ca](http://www.arucfamille.ulaval.ca)] sous l'onglet Publications. De plus, Sylvie Lévesque de la FAFMRQ co-dirigera avec Marie-Christine St-Jacques, Annick St-Amand et Caroline Robitaille, de l'ARUC la production d'un ouvrage collectif qui fera état des travaux menés dans le cadre de cette alliance. Le livre projeté permettra de laisser une trace tangible de nos travaux et de faire le point sur les connaissances qui ont émergé de nos recherches, mais aussi de nos discussions. Le lancement du livre est prévu en février 2016, soit à la fin de l'ARUC. Le présent ARUC dont la FAFMRQ fait partie en tant que membre partenaire se terminera en février 2015, il faut donc commencer à réfléchir aux suites à donner à ce projet.

La FAFMRQ a donc accepté de renouveler son partenariat dans le cadre d'une nouvelle programmation sur le thème de la séparation parentale et la recomposition familiale à compter de 2016.



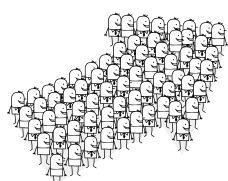
### **3.2 Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et les protections sociales (GIREPS)**

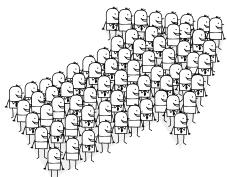
Depuis 2011, la FAFMRQ participe aux travaux du Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS). L'objectif de ce groupe de recherche est de produire et de diffuser des savoirs, issus tant de la recherche universitaire que des pratiques de terrain, qui pourront contribuer à mieux connaître et mieux comprendre l'évolution et l'état actuel du phénomène de la pauvreté en emploi. En 2013-2014, le GIREPS a tenu plusieurs activités. Le séminaire du 20 septembre 2013 était organisé par le comité Division sexuelle du travail et portait sur les luttes des femmes en lien avec le travail. Les participant(e)s ont notamment pu y visionner un documentaire sur les piétres conditions de travail des aides familiales résidentes, principalement de femmes en provenance des Philippines. La porte-parole de Pinay, une organisation vouée à la défense des droits des femmes philippines du Québec, y a également fait une présentation dans laquelle elle soulignait que les luttes de ces femmes sont trop souvent marginalisées par les autres groupes de défense, dont les syndicats et les groupes de femmes. Le GIREPS a également tenu un Colloque international le 9 et 10 janvier 2014, à Montréal. Divers conférenciers, notamment, en provenance de l'Inde, du Brésil et du Québec, sont venus échanger sur le thème des «tendances, des politiques publiques et des mobilisations» qui touchent les travailleuses et les travailleurs pauvres de ces trois pays. Finalement, la FAFMRQ était présente au

Colloque du GIREPS tenu dans le cadre du 82<sup>e</sup> Congrès de l'Acfas. L'agente de recherche et de communication de la Fédération y participait notamment à une table ronde sur les défis de la conciliation famille-travail pour les travailleuses et les travailleurs pauvres, sur les stratégies individuelles et collectives mises de l'avant pour composer avec les difficultés et sur le rôle joué par les organismes communautaires dans la recherche de solutions. La deuxième partie du colloque portait sur les travailleurs migrants temporaires et les aides familiales résidentes. La FAFMRQ poursuivra son implication au sein du GIREPS en 2014-2015.

### **3.3 Partenariat Famille - Regards croisés sur les familles contemporaines : enjeux sociaux et juridiques**

Rappelons que faute de financement le Partenariat de recherche familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles dont la FAFMRQ a été membre depuis 2000, a dû cesser ses activités. Toutefois, en mai 2013, Hélène Belleau professeure, au Centre Urbanisation Culture Société de l'INRS et responsable scientifique de l'équipe a sollicité la participation de la FAFMRQ dans le cadre d'une nouvelle demande au Fonds québécois de recherche recherche Société et culture. La demande a été acceptée pour la période 2014-2018 pour la programmation intitulée : *Regards croisés sur les familles contemporaines : enjeux sociaux et juridiques* au montant de 480 917 \$. Une première rencontre se tiendra à l'automne pour débuter ce nouveau partenariat.





## Axe 4. Visibilité et promotion

### Faire en sorte que le plus de gens connaissent la Fédération et ses associations

#### 4.1 Colloque de la FAFMRQ 2014

Rappelons que dans le cadre du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération il a été décidé lors de l'AGA de juin 2012, de tenir un colloque à l'automne 2014. En plus de célébrer et de souligner nos 40 ans d'histoire et de réalisations de la Fédération, ce colloque vise également à contribuer à la réflexion sur les enjeux et défis auxquels font face les familles monoparentales et recomposées au 21<sup>e</sup> siècle ainsi qu'à rendre visibles les activités et les services de nos membres. Ce colloque se tiendra les 6 et 7 novembre prochains à l'Hôtel universel à Montréal. Suite à l'obtention d'un financement de l'ARUC, nous avons embauché une étudiante pour nous soutenir dans l'organisation de l'événement. Dans une formule axée sur l'échange et la discussion entre chercheurs et représentantEs de nos organismes membres les ateliers permettront de partager le fruit de ces années de recherche et d'intervention et de discuter des préoccupations des milieux de pratiques qui œuvrent auprès des familles monoparentales et recomposées. Des rencontres se sont tenues au cours de l'hiver et du printemps pour préparer et finaliser la programmation ainsi que, prévoir la célébration des 40 ans qui se tiendra dans le cadre d'un 5 à 7 le 6 novembre. Nous comptons faire parvenir le programme du colloque à la rentrée de septembre 2014.

#### 4.2 Membership

Au niveau du membership, nous commençons tranquillement à récolter les fruits de la démarche de recrutement et de visibilité entamée en 2011. En effet, cette année nous avons accueillis dans nos rangs un nouveau membre actif soit l'organisme *Mères et Monde* et deux nouveaux membres associés soit, la *Maison de la famille la Parent'aide* et la *Coalition des familles homoparentales*. Du côté des membres individuels, un nouveau membre est venu en remplacer une autre. Bienvenue à la FAFMRQ ! Toutefois, suite à la dissolution de l'organisme *l'Institut de la famille* nous avons perdu un membre associé durant l'année.

Au 31 mars 2014, la Fédération comptait donc quarante et un (41) membres, dont vingt neuf (29) associations ayant le statut de membre actif, neuf (9) le statut de membre associé et deux membres individuels.

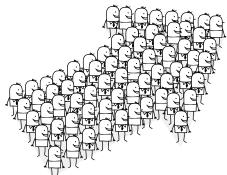
#### 4.3 Bulletin de liaison

Trois numéros du *Bulletin de liaison* de la FAFMRQ sont parus au cours de l'année 2013-2014. Depuis juin 2010, la diffusion du *Bulletin* est passée en mode électronique; chacun des numéros est ainsi envoyé par l'entremise

de notre base de données qui contient plus de 1000 adresses de courrier électronique. Les sujets abordés dans cette publication sont toujours en lien avec les familles monoparentales et recomposées ainsi qu'avec l'actualité politique et communautaire. Une relance effectuée auprès de nos abonné(e)s a encore permis cette année de recueillir des appuis financiers pour la publication de ce précieux outil d'information. Au moment de la publication d'un nouveau numéro, seuls certains articles du *Bulletin de liaison* sont mis en ligne sur le site Internet de la FAFMRQ. Mais un an après la publication, le contenu complet du *Bulletin* est rendu disponible en format PDF.

L'édition d'**octobre 2013** portait entièrement sur l'action communautaire autonome. On pouvait d'abord y lire un article de Francis Fortier sur une étude réalisée par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) et intitulée *Les organismes communautaires au Québec : Financement et évolution des pratiques*. L'agente de liaison et de mobilisation de la Fédération, Laurence Lagouarde, abordait pour sa part les effets du désengagement de l'État sur les associations de familles monoparentales et recomposées. Pour sa part, Maude Bouchard présentait les résultats d'une recherche-action réalisée auprès d'organismes de Pointe-Saint-Charles et qui visait à mieux comprendre les effets de la Fondation Chagnon sur l'action communautaire autonome. Un dernier article, signé par Claudelle Cyr de la Coalition des TROC, résumait l'intervention de cet organisme dans le cadre de la consultation sur le projet de loi 27 sur l'économie sociale.

Le numéro de **février 2014** posait la question À QUI PROFITE LES PRÉJUGÉS? Ainsi, on pouvait y lire un article de l'agente de recherche et de communication de la FAFMRQ, Lorraine Desjardins, écrit à partir d'un sondage réalisé auprès de personnes qui fréquentent nos organismes membres. Les propos recueillis jetaient une lumière bien particulière sur les préjugés envers les familles monoparentales et recomposées. Le Carrefour des savoirs sur les préjugés du Collectif pour un Québec sans pauvreté est également venir enrichir le contenu de ce Bulletin en proposant d'aborder la question des préjugés sous l'angle de la lutte POUR l'inclusion plutôt que sous l'angle d'une lutte CONTRE préjugés. Une réflexion collective fort nourrissante et inspirante! Ce numéro présentait également un article d'Alain Roy, président du Comité consultatif sur le droit de la famille, faisant le point sur les travaux de ce comité «évaluer l'opportunité de revoir ou non l'ensemble du droit de la famille québécois» et, le cas échéant, d'identifier les éléments devant être revus, aussi bien en matière de conjugalité que de filiation et de parentalité. Finalement, on pouvait lire dans le Bulletin de février un article d'Émilie Biland et Muriel Mille sur la justice familiale en France.



Finalement, en **juin 2014**, le Bulletin portait principalement sur les impacts de la précarisation du marché du travail sur les travailleuses et les travailleurs pauvres. On pouvait y lire un article de Lorraine Desjardins sur la mise en place d'une nouvelle coalition sur la conciliation famille-travail-études-formation et quelques enjeux pour les familles monoparentales. Frédéric Leseemann, chercheur à l'INRS et directeur intérimaire du GIREPS, y abordait pour sa part le rôle joué par les gouvernements politiques publiques dans la production de cette précarisation. Yanick Nosieux et Samuel Blouin, du département de Sociologie de l'Université de Montréal, nous entraînaient de la situation au Québec et sur les effets de la flexibilité et de la précarité des emplois, notamment sur les femmes et les jeunes. Stéphanie Mayer, de l'Université du Québec à Montréal, nous présentait les résultats d'une recherche menée auprès de travailleuses des magasins Wal-Mart, dont une bonne proportion de femmes monoparentales. Et, pour clore la marche, Alexa Conradi, présidente de la Fédération des femmes du Québec, faisait des liens avec la Marche mondiale des femmes de 2015 qui se tiendra sur le thème de «Libérer nos corps et nos territoires».

Nous tenons encore une fois à remercier le ministère de la Famille et des Aînés pour son soutien financier. Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs qui ont contribué à enrichir le *Bulletin de liaison* de leurs précieux écrits et témoignages, ainsi qu'à David Bombardier pour le graphisme et la mise en page.

#### 4.4 L'Entre-nous

De juin 2013 à mai 2014, la FAFMRQ a publié cinq (5) numéros de l'*Entre-nous*. Cette publication s'adresse exclusivement aux membres de la Fédération. L'*Entre-nous* permet d'informer les membres des derniers développements concernant les dossiers de la FAFMRQ, il présente également des nouvelles du conseil d'administration, des comptes-rendus de rencontres nationales et de l'assemblée générale, ainsi que les dernières acquisitions de documents (livres ou DVD). Comme l'année dernière, l'*Entre-nous* a également présenté des récits des tournées effectuées par l'agente de liaison et de mobilisation de la Fédération auprès de plusieurs associations membres. De plus, une page est réservée aux associations afin qu'elles puissent communiquer l'information sur leurs activités et leurs dossiers. L'*Entre-nous* est généralement publié aux 6 à 8 semaines, selon les besoins et l'actualité. Chacune des parutions est annoncée par un envoi de courriel. L'envoi contient également un exemplaire de l'*Entre-nous* en document attaché. De plus, il figure à la section réservée aux membres sur le site Internet de la FAFMRQ. À chaque année, les membres ont l'occasion de donner leurs commentaires et appréciation en remplissant un court sondage. Les informations recueillies permettent à l'équipe de travail d'offrir une publication qui répond davantage aux besoins des membres.

#### 4.5 Site Internet et médias sociaux

Depuis la mise en ligne du site Web actuel de la FAFMRQ, en 2007, ce sont plus de 527,544 pages qui ont été vues par des visiteurs, soit une moyenne de 206 pages par jour. Au fil des jours, Claudette Mainguy, en étroite collaboration avec l'équipe de permanentes de la Fédération, fait en sorte que le site soit toujours actuel et agréable à consulter. Nous la remercions pour son excellent travail ! Comme les technologies de l'information et des communications évoluent rapidement et que ça fait déjà 6 ans depuis la dernière mise à jour du site, nous jugons qu'il était temps d'envisager une refonte en profondeur. La FAFMRQ a donc fait appel aux services de Molotov communications, une coopérative qui se spécialise dans les communications alternatives. Le nouveau site devrait être mis en ligne incessamment et lancé officiellement dans le cadre de l'assemblée générale de juin 2014.

Du côté des médias sociaux, notre page Facebook avait 657 adeptes (mentions «J'AIME») en date du 17 mai 2014, une légère augmentation depuis l'année dernière à pareille date (590). Il s'agit d'une augmentation modeste, mais les publications de la Fédération obtiennent une quantité croissante de commentaires. Pour ce qui est de notre compte Twitter, nous avons émis un total de 509 tweets et nous avons maintenant 336 abonnés (comparativement à 195 l'année dernière) dont 2 nous ont mis dans leurs favoris.

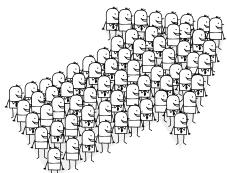
#### 4.6 Participations à des émissions de télévision et de radio, parution d'articles de journaux et de revues qui traitent des familles monoparentales et recomposées

L'année a encore été active au plan médiatique. En effet, des articles ont été publiés dans divers magazines, journaux et revues pour faire connaître la Fédération et sensibiliser la population aux réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées, notamment concernant le dossier sur la situation juridique des conjoints de fait, sur les mesures d'accès à la justice et les coupures à l'aide sociale.

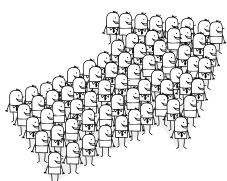
Tous ces événements nous ont permis de faire entendre la voix des familles monoparentales et recomposées et de rendre compte de la situation vécue par ces familles.

#### 4.7 Participations à des congrès, colloques, invitations spéciales, formations, conférences, recherches.

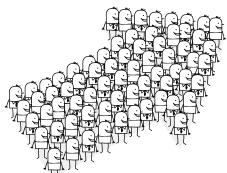
- Rencontre du Comité mobilisation «Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire» au RIOCM, 6 juin 2013;
- Participation à l'assemblée générale annuelle de la Petite maison de la Miséricorde, 11 juin 2013;



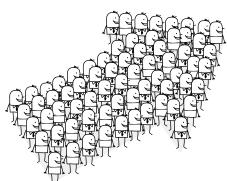
- Assemblée générale annuelle de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, 17 juin 2013;
- Rencontre du Comité d'encadrement du projet Tics à l'UQÀM, 19 juin 2013;
- Participation aux rencontres du Comité consultatif Famille, 20 juin 2013, 13 septembre 2013, 31 janvier 2014;
- Participation au Comité de préparation de l'assemblée générale annuelle de Relais-femmes à la Maison Parent-Roback, 28 juin 2013;
- Participation au Comité promotion/visibilité de Relais-femmes à la Maison Parent-Roback, 4 juillet 2013;
- Rencontre du Comité mobilisation "Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire" au RIOCM, 21 août;
- Participation au conseil d'administration de Relais-femmes, à la Maison Parent-Roback, 26 août 2013;
- Participation à une entrevue à l'Émission La Facture de Radio-Canada sur les cloches de récupération de vêtements gérées par des entrepreneurs qui se présentent comme des organismes de bienfaisance au nom des familles monoparentales, 27 août 2013, le reportage a été diffusé le 15 octobre 2013;
- Rencontre du Comité 3P au ROCFM, 28 août 2013;
- Participations à diverses rencontres du Regroupement des organismes en défense collective des droits, 4 septembre 2013, 13 décembre 2013 (assemblée générale spéciale);
- Rencontre de travail sur le projet de loi 47 - *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale et de divulgation de renseignements* avec des chercheur(e)s de l'INRS-USC : Alain Roy, Françoise-Romaine Ouellette et Carmen Lavallée, le 9 septembre 2013;
- Participation à la rencontre du conseil d'administration de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics à la CSN, 5 septembre 2013;
- Participation à une entrevue au Canal argent de la chaîne de télévision TVA sur les mauvais payeurs de pension alimentaires pour enfants; 10 septembre 2013;
- Participation aux rencontres de la Table des partenaires des OCF au ministère de la Famille, 11 septembre 2013, 3 décembre 2013 et le 21 janvier 2014;
- Participation à la rencontre de la Ligue des droits et libertés sur les suites à donner au Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada, 16 septembre 2013;
- Rencontre du Comité mobilisation "Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire" au RIOCM, 16 septembre 2013;
- Participation aux rencontres de la nouvelle Coalition sur la conciliation famille-travail-études, 16 septembre 2013, 9 décembre 2013, 20 mars 2014, et au comité stratégie, 28 avril 2014;
- Participation aux rencontres du comité fonctionnement de la CQMMF, 18 septembre, 21 octobre 2013, le 20 janvier et le 24 mars 2014;
- Participation à l'assemblée générale annuelle de Relais-femmes à la Maison Parent-Roback, 19 septembre 2013;
- Participation au séminaire du GIREPS les luttes des femmes en avec le travail, le 20 septembre 2013;
- Participation aux rencontres régulières du Collectif pour un Québec sans pauvreté, les 23-24 septembre, 19-20 novembre 2013 et les 26-27 février 2014;
- Participation aux rencontres du groupe d'échanges sur l'application de la Politique du RQACA, 24 septembre 2013, 12 décembre 2013, et 11 mars 2014;
- Rencontre du Comité mobilisation "Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire" au RIOCM, 25 septembre 2013;
- Participation aux rencontres du Groupe des 13, les 23 septembre et 26 novembre 2013, 12 février et le 27 février 2014, rencontre plateforme électorale;
- Participation à la manifestation de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics " C'est toujours les mêmes qui paient !" à Montréal, 28 septembre 2013;
- Participation à la conférence de Vincent de Gaulejac dans le cadre du séminaire de NPS à l'UQÀM, 1er octobre 2013;
- Participation à la rencontre du conseil d'administration de la TRPOCB au RMJQ, 2 octobre 2013;
- Conférence sur les enjeux économiques des couples en unions de fait, à l'organisme Repère à Montréal, le 2 octobre 2013;
- Rencontre du Comité mobilisation "Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire" au RIOCM, 7 octobre 2013;
- Visite de la Maison Tremplin de Longueuil dans le cadre de la tournée provinciale de la FAFMRQ, 8 octobre 2013;
- Participation aux deux journées de travail de la Coordination québécoise de la Marche mondiale des femmes à la CSN, 9 et 10 octobre 2013;
- Participation à la rencontre du conseil d'administration de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics à la CSN, 16 octobre 2013;
- Rencontre avec deux étudiantes en travail social de l'Université de Montréal sur l'ensemble des dossiers de la FAFMRQ, 16 octobre 2013;
- Formation de premiers soins chez Trauma-Secours, 16 et 23 janvier 2014;
- Rencontre du Comité mobilisation "Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire" au RMJQ, 18 octobre 2013;
- Conférence sur les services de garde au Québec, à la Réunion sectorielle des Travailleuses et travailleurs des services de garde à l'enfance -Convention service de garde national du Syndicat de la fonction publique du Canada, à Québec, le 20 octobre 2013;
- Participation à la manifestation nationale «*Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaires*», à Québec, 24 octobre 2013;



- Participation aux rencontres du comité d'orientation, à l'assemblée générale et au comité de l'axe 3 de l'ARUC sur les thèmes de la séparation parentale et de la recomposition familiale, pour laquelle la directrice générale de la FAFMRQ agit comme co-directrice, les 25 octobre et 19 novembre 2013, 25 avril et 10 juin 2014, 13 février et 23 mai 2014 pour le livre de l'ARUC;
- Participation à une rencontre du comité de coordination de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, 23 octobre 2013;
- Participation à la formation sur les Tics à la Maison Parent-Roback, les 25 et 26 octobre 2013;
- Conférence donnée devant les étudiant(e)s du cours de sociologie de la famille de l'Université du Québec à Montréal, 25 octobre 2013
- Participation à la réunion du conseil d'administration de Relais-femmes à la Maison Parent-Roback, 29 octobre 2013;
- Participation à une conférence de presse conjointe avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté lors du dévoilement du «Pilier de solidarité :une richesse pour le Québec », le 30 octobre 2013;
- Rencontre de travail sur la formation de la Ligue des droits et libertés sur le rapport des droits humains au Québec et au Canada, 31 octobre 2013;
- Participation au Forum de la famille québécoise organisé par la ministre de la Famille, à Montréal, les 7 et 8 novembre 2013;
- Participation à une rencontre spéciale du Collectif pour un Québec sans pauvreté sur les démarches en cours et à venir de lutte aux préjugés, le 7 novembre 2013;
- Participation aux États généraux du féminisme à l'UQAM, les 14, 15, 16 et 17 novembre 2013;
- Présence à la Cour canadienne de l'impôt pour représenter la FAFMRQ dans une cause fiscale, à Montréal, le 22 novembre 2013;
- Participation à la rencontre de travail de la TN-CDC sur les assurances collectives au Pacte de rue, 25 novembre 2013;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, 27 novembre 2013;
- Rencontre finale du comité de travail " Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaires" au RIOCM, 28 novembre 2013;
- Participation à une rencontre entre les membres de la Table et la ministre Léger pour échanger sur des scénarios de répartition du 5 Millions\$ à Québec, le 28 novembre 2013;
- Rencontre du Comité d'encadrement du projet Tics à l'UQAM, 29 novembre 2013;
- Participation à la manifestation de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics contre les hausses des tarifs d'électricité, à Montréal, 3 décembre 2013
- Visite des organismes Horizon Nouveau et Mères et Monde dans le cadre de la tournée provinciale de la FAFMRQ, à Québec, 4 décembre 2013;
- Participation à la journée d'orientation de Relais-femmes à la FTQ, 6 décembre 2013;
- Participation à la rencontre du conseil d'administration de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics à la FIQ, 17 décembre 2013;
- Participation à l'assemblée générale extraordinaire du RQ-ACA au Centre St-Pierre, 18 décembre 2013;
- Participation au Colloque international du GIREPS 2014 : *Travailleurs et travailleuses pauvres : Québec, Brésil et Inde. Tendances, politique publiques et mobilisations*, le 10 janvier 2014;
- Rencontre de travail du Comité 3P à Halte la ressource, 16 janvier 2014;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de Relais-femmes à la Maison Parent-Roback, 21 janvier 2014;
- Participation aux deux journées de travail de la Coordination québécoise de la Marche mondiale des femmes à la CSN, 22 et 23 janvier 2014;
- Rencontre de travail avec la troupe "Mise au jeu" en prévision du colloque de la FAFMRQ, le 24 janvier 2014;
- Rencontre de formation à la Ligue des droits et libertés sur le guide d'animation «Ensemble, rétablissons les droits», conçu dans la foulée du Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada publié en 2013 et auquel la FAFMRQ avait contribué, 27 janvier 2014;
- Participation à une rencontre du comité des règlements généraux de la FAFMRQ, 27 janvier 2014;
- Participation à la rencontre de travail de la TN-CDC sur les assurances collectives à Montréal, 28 janvier 2014;
- Participation à la rencontre du conseil d'administration de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics à la CSN, 29 janvier 2014;
- Visite du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval dans le cadre de la tournée provinciale de la FAFMRQ, 30 janvier 2014;
- Participation à une rencontre avec les 3 ministères concernés et les regroupements concernés sur le dossier SDA, 19 février 2014;
- Rencontre avec Julie Vézina qui assurera la logistique du Colloque de la FAFMRQ en novembre 2014, 5 février 2014;
- Rencontre de travail de la TRPOCB sur les impacts de la définition de la psychothérapie (selon le PL21) sur les pratiques des organismes communautaires autonomes, 5 février 2014;
- Participation à la formation du Collectif pour un Québec sans pauvreté sur la tournée " Un scandale qu'on ne peut plus ignorer" au Centre St-Pierre, 6 février 2014;
- Présentation d'un bilan des actions menées au Québec en vue de l'exemption des pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus à l'aide sociale dans le cadre d'un webinaire tenu à l'initiative de Campain 2000 et Incom Security Advocacy Centre, deux organismes ontariens de lutte contre la pauvreté, 6 février 2014;



- Participation à la réunion du conseil d'administration de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, au RMJQ, 13 février 2014;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de Relais-femmes à la Maison Parent-Roback, 24 février 2014;
- Visite de l'association des familles monoparentales et recomposées la Chaudière et de l'Association des familles monoparentales ou recomposées La Source dans le cadre de la tournée provinciale de la FAFMRQ, les 26 et 27 février 2014;
- Participation à la rencontre de travail du ROCFM dans le but d'organiser l'hommage "Lumières sur Carol Gélinas", 3 mars 2014;
- Entrevue à la radio haïtienne pour commenter la plateforme électorale du Groupe des 13, 4 mars 2014;
- Entrevue avec Isabelle Maréchal au 98,5FM pour commenter une nouvelle sur le fait de ne pas désirer l'enfant, est-ce une raison pour ne pas payer une pension alimentaire, 11 mars 2014;
- Participation à la présentation du rapport sur le financement des programmes de la Fondation Lucie et André Chagnon organisée par le RIOCM, 13 mars 2014;
- Participation à un groupe-focus concernant le projet «La recherche: par, pour, et avec les groupes de femmes au Québec» initié par Relais-Femmes et le Service aux collectivités de l'UQAM visant à faire un état de situation sur la recherche par les groupes de femmes, 13 mars 2014;
- Participation au Colloque sur la supervision des droits d'accès organisé par le Regroupement Québécois des Ressources de Supervision de Droits d'Accès à Drummondville, les 18 et 19 mars 2014;
- Participation à la conférence de presse de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics pour le lancement de la campagne " 10 milliards de \$ de solutions, nous avons les moyens de faire autrement !", 20 mars 2014;
- Rencontre avec trois étudiant(e)s en technique policière du collège Ahuntsic sur les dossiers de la FAFMRQ, 21 mars 2014;
- Participation au débat électoral sur les enjeux féministes organisé par la FFQ dans le cadre de la campagne électorale provinciale, 24 mars 2014;
- Participation à une rencontre du Comité *Rôle de l'État* du Réseau québécois d'action communautaire autonome (RQ-ACA), 25 mars 2014;
- Participation à la réunion de la Coalition "Non aux PPP sociaux" à la CSN, 27 mars 2014;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de Relais-femme à la Maison Parent-Roback, 31 mars 2014;
- Participation à l'hommage "Lumières sur Carol Gélinas" organisé par le ROCFM, au Centre Lajeunesse, 1<sup>er</sup> avril 2014;
- Formation des membres de l'équipe sur l'utilisation de la plateforme *WordPress* en lien avec le nouveau site Web de la FAFMRQ par un représentant de Molotov communication, le 2 avril 2014;
- Participation à la manifestation nationale contre les mesures d'austérité et pour un budget égalitaire organisée par l'ASSÉ à Montréal, 3 avril 2014;
- Participation au tournage de la capsule "Le jeu" du Comité 3P à Halte la ressource, 5 avril 2014;
- Participation à la rencontre de l'ARUC- Axe 3 à l'INSPQ, 8 avril 2014;
- Rencontre de travail à la Ligue des droits et libertés pour la préparation de l'atelier "Rompre avec l'instrumentalisation et le détournement des organismes communautaires : partenariat public-philanthropie et partenariat public-communautaire" qui sera présenté dans le cadre du Forum de la LDL, 9 avril 2014;
- Rencontre du Comité d'encadrement du projet Tics à l'UQÀM, 15 avril 2014;
- Participation à la réunion du conseil d'administration de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, au RMJQ, 16 avril 2014;
- Participation à la rencontre de Centraide en tant que membre du conseil d'administration de Relais-femmes au Centre St-Pierre, 17 avril 2014;
- Participation aux deux journées de travail de la Coordination québécoise de la Marche mondiale des femmes à Québec, les 23 et 24 avril 2014;
- Participation au Forum national sur les droits humains tenu à Montréal par la Ligue des droits et libertés, 25 avril 2014;
- Participation à la réunion de la Coalition "Non aux PPP sociaux" à la CSN, 28 avril 2014
- Rencontre de travail pour le projet Tics à l'UQÀM, 1<sup>er</sup> mai 2014;
- Conférence donnée sur les services de garde au Québec dans le cadre de l'assemblée générale du Congrès du travail du Canada, au Palais des Congrès, à Montréal, 5 mai 2014;
- Participation à la rencontre du conseil d'administration de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics à la FIQ, 8 mai 2014;
- Participation à la conférence de presse organisée par la Coalition "Non aux PPP sociaux" au RIOCM, 12 mai 2014;
- Participation à une émission de radio à la Radio centre-ville, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles sur la réalité des familles monoparentales et recomposées et la FAFMRQ, le 13 mai 2014;
- Participation à une rencontre du comité de rédaction de la revue *Nouvelles pratiques sociales*, à Montréal, le 6 mai 2014;
- Participation à l'assemblée générale annuelle du RQ-ACA au Centre St-Pierre, 14 mai 2014;
- Participation à une table ronde sur la conciliation famille-travail des travailleuses et travailleurs pauvres, au Colloque du GIREPS dans le cadre du 82<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS, 16 mai 2014;



- Participation à une rencontre conjointe avec la FQOCF auprès de la nouvelle ministre de la Famille et des Aînés, Mme Francine Charbonneau sur le financement des OCF, le 30 mai 2014.

## 4.8 Concertations et représentations

### 4.8.1 Réseau québécois de l'Action communautaire autonome (RQ-ACA)

Plusieurs travaux importants ont marqué l'année du Réseau québécois de l'action communautaire autonome et notre implication. Rappelons tout d'abord le travail entamé en 2010 entre le SACAIS et le RQ-ACA sur le Cadre de référence en matière d'action communautaire. Suite aux assemblées générales et extraordinaires de novembre 2012, février et mai 2013, les membres ont demandé au RQ-ACA de refuser les éléments problématiques du cadre et d'établir une réelle négociation avec la SACAIS. Suite à cette prise de position, un comité de travail élargi sur les négociations en ce qui a trait au Cadre de référence a vu le jour. Face à la version transmise par le SACAIS en novembre 2012, les membres ont exprimé clairement l'importance de réintégrer la section sur la défense collective des droits qui avait pratiquement disparue du document ainsi que des modification de plusieurs termes correspondants mieux à la culture du communautaire. Parmi les pertes possibles, nommons l'obligation de fournir le plan d'action annuel et le procès-verbal de l'assemblée générale en entier ainsi que des précisions dans les états financiers des affectations recevables aux yeux du bailleur de fonds. Pour le moment, rien n'a encore abouti et aucune version finale n'est ressortie de ces travaux.

De plus, en novembre 2013 à la demande du SACAIS, le RQ-ACA a entrepris une large consultation de ses membres sur les thèmes que devrait contenir le prochain Plan d'action gouvernementale à laquelle nous avons participé. Bien que les enjeux de ces deux documents puissent paraître bien loin des préoccupations quotidiennes de nos associations, il n'en demeure pas moins qu'ils incarnent des outils de négociation importants pour la reconnaissance de l'action communautaire autonome. Avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement, nous verrons ce qu'il adviendra des travaux entamés et des échéanciers prévus, mais continuerons à nous impliquer sur l'ensemble de ces dossiers.

Nous avons également participé aux travaux de la Table nationale des Corporations de développement communautaire afin d'évaluer la possibilité de doter le mouvement communautaire d'un régime d'assurance collective semblable au régime de retraite mis sur pied il y a quelques années. Bien que les travaux soient encore embryonnaires, nous participerons au Comité éducation populaire afin d'élaborer des outils de formation et d'informations destinés aux groupes.

Plusieurs autres dossiers ont également été abordés durant l'année, on parle ici : de la réforme du droit associatif, de

celle des normes comptables, du lobbyisme et du numéro de bienfaisance. Des dossiers touchants à la structure et aux normes régissant les organismes communautaires qui seront suivis de près dans la prochaine année.

### Comité Rôle de l'État -

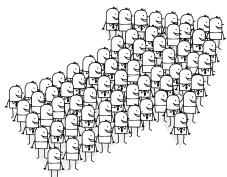
La FAFMRQ a poursuivi son implication au sein du Comité Rôle de l'État du RQ-ACA en 2013-2014. Les travaux du comité ont notamment porté sur la tarification dans les organismes communautaires. À ce titre, une analyse des réponses obtenues dans la recherche de l'IRIS sur le financement des organismes communautaire et un questionnaire complémentaire a été élaboré en vue de l'envoyer aux membres du RQ-ACA. Comme une démarche semblable avait déjà été entamée par la CTROC, le RQ-ACA a finalement fait parvenir le questionnaire de la Coalition, avec l'accord de cette dernière, et participera à l'analyse des résultats. Le comité Rôle de l'État a également assuré le suivi du dossier des PPP sociaux, en particulier par le biais du comité organisateur de la campagne «Non aux PPP sociaux». Finalement, une proposition de modification aux mandats du Comité a été adoptée lors de l'assemblée générale du RQ-ACA tenue le 14 mai 2014. Ainsi, les mandats du Comité Rôle de l'État sont: 1) Organiser des activités d'information et de réflexion sur des thèmes reliés à la transformation du rôle de l'État et des impacts sur les pratiques d'ACA; 2) Documenter les formes que prennent les transformations de l'État (ex.: PPP sociaux).

### Groupe d'échange sur l'application de la politique -

La FAFMRQ a aussi participé aux rencontres du Groupe d'échanges sur l'application de la Politique. Ce groupe s'est réuni à trois (3) reprises au cours de l'année. Son mandat est de suivre le développement quant à l'application de la politique en matière d'action communautaire, dégager des tendances et les diffuser dans un bulletin annuel. Provenant de divers secteurs, les membres ont échangé sur l'application de la politique dans leur ministère respectif, ils ont également échangé de l'information sur les nouveaux développements dans chacun des ministères et enfin, s'entendre sur un contenu du prochain Bulletin qui sera dévoilé lors d'une activité publique dans le cadre de la Semaine nationale de visibilité de l'ACA à l'automne 2014. L'excellente participation des membres à ce Groupe d'échanges, ainsi que la richesse des informations partagées lors des rencontres font de ce Groupe un lieu déterminant pour suivre l'évolution de l'application de la Politique et pour identifier de nouveaux enjeux auxquels sont confrontés les organismes d'ACA dans leurs liens avec leur ministère d'attaché. Les travaux de ce groupe se poursuivront l'année prochaine.

### 4.8.2 Regroupement des organismes en défense collective des droits (RO-DCD)

En plus d'être membre du RQ-ACA, la FAFMRQ siège au Regroupement des organismes en défense collective des droits (RO-DCD). En 2013-2014, le RO-DCD comptait 19 regroupements et organismes nationaux. En 2013-2014,



les activités du RO-DCD se sont articulées autour de quatre priorités: 1) le financement des groupes de défense collective des droits; 2) la reconnaissance de la défense collective des droits; et 3) les suivis de divers dossiers et 4) la vie associative. Au chapitre du financement, une campagne comportant plusieurs volets a été menée: campagne de sensibilisation des député(e)s, campagne de cartes postales, une mobilisation nationale tenue à Québec le 13 novembre 2013 suivie de rencontres politiques, et une campagne de lettres/courriels/fax sur le thème de «allergique aux peanuts». Les membres du RO-DCD ont également interpellé les candidat(e)s des différentes formations politiques dans le cadre de la campagne électorale qui s'est déroulée au printemps 2014. Au chapitre de la reconnaissance de la défense collective des droits, des travaux ont été menés sur le cadre de référence et le cadre normatif au sein d'un comité du Regroupement québécois de l'action communautaire autonome afin que les critères de DCD demeurent dans le cadre de référence. La FAFMRQ a également participé, via le RO-DCD, à la consultation sur le futur plan d'action gouvernementale en matière d'action communautaire et bénévole. Diverses rencontres ont eu lieu avec le SACAIS portant sur divers sujets, notamment la reddition de compte, le financement et la reconnaissance de la DCD, de mode d'approvisionnement du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, etc. Le RO-DCD a assuré le suivi de différents dossiers, dont celui de la réforme du droit associatif et la philanthropie. Le Regroupement a déposé une demande de financement au PSISC en mars 2014 dans le cadre d'un projet visant à faire une réflexion sur la défense collective des droits. Il s'agira principalement de concevoir un outil de formation visant l'appropriation des critères de DCD par les organismes.

#### 4.8.3 Groupe des 13

La FAFMRQ est membre du Groupe des 13, une coalition formée en 1986, de groupes, de regroupements et de tables de groupes de femmes qui œuvrent à l'échelle provinciale et régionale à la défense des droits des femmes. Le G13 a tenu trois (3) rencontres au cours de l'année. Les membres ont été particulièrement mobilisés par la campagne électorale provinciale du printemps 2014. En effet, le G13, a lancé le 7 mars 2014, une plateforme féministe pour répondre à « l'absence d'analyse sur la situation des femmes au Québec dans la campagne électorale ». Diffusée largement, la plateforme « Pas d'avenir sans l'égalité, pas d'égalité sans les femmes! » a également été envoyée aux partis politiques en les incitant à répondre aux questions posées dans le document et à prendre des engagements sur les mesures qu'ils comptaient adopter pour favoriser l'égalité. Les thèmes abordés dans cette plateforme touchaient: La lutte à la pauvreté, l'éducation sexuelle pour contrer la culture du viol, la conciliation travail-famille-études, l'accès aux services sociaux et aux soins de santé, la protection de l'environnement, le respect des peuples autochtones et le bien-être des populations qui occupent le territoire. Un microsite a également été mis en ligne qui, en plus de contenir une version adaptée de

la plateforme, présentait les réponses des partis politiques aux questions qui leur ont été adressées. La FAFMRQ a contribué activement l'élaboration de cette plateforme ainsi qu'au suivi auprès des partis politiques. De plus, dans le cadre des consultations pré-budgetaires pour 2014-2015, le Groupe des 13 a fait parvenir une lettre et un mémoire au nouveau ministre des finances pour demander une rencontre afin de présenter les enjeux du prochain budget. D'autres sujets ont également été abordés, notamment le programme de promotion de la femme du Canada, le projet de loi 60 sur la Charte des valeurs, la marche mondiale des femmes, les États généraux du féminisme, etc.

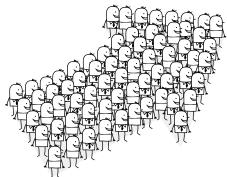
#### 4.8.4 Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur santé et services sociaux)

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) est un lieu de mobilisation, de réflexion et d'analyse. En plus d'assurer une concertation entre les différentes organisations qui en font partie, la Table se donne notamment pour mandat de développer des analyses critiques portant sur différents aspects entourant le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population. La Table est formée de 39 regroupements nationaux actifs à la grandeur du Québec, dont la FAFMRQ. Ceux-ci représentent différents secteurs (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, etc.) et différentes problématiques liées à la santé.

Cette année, c'est principalement la campagne nationale, «Je tiens à ma communauté, je tiens au communautaire» pour le rehaussement du financement des organismes communautaires en santé et services sociaux qui a largement marqué les travaux de la Table et occupé notre agenda. Cette campagne débutée en 2012 à l'initiative de la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires et de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, regroupent 14 tables régionales et 39 regroupements provinciaux. Bien qu'on y retrouve principalement des organismes communautaires autonomes œuvrant en santé et services sociaux, plusieurs autres secteurs sont aussi joints à cette campagne, tel que les groupes en éducation et bien sûr les groupes Famille. Pour ce faire, nous avons intégré le Comité mobilisation dans le but d'aider à l'organisation de la grande manifestation nationale du 24 octobre. C'est donc, dans un esprit d'unité et avec toute notre créativité que nous avons entamé une série de rencontres des plus mobilisatrices. En tout, huit rencontres en direct en plus des nombreux échanges de courriel et de matériel ont été nécessaires afin de mener à bien le travail.

#### Grand rassemblement national du 24 octobre

Ce fut un succès sur toute la ligne et même la météo avait décidé d'être de notre bord. Plus de 4000 personnes



avaient répondu à l'appel et parmi elles de nombreux groupes famille. On peut parler d'une participation record et d'une unité de tous les secteurs de l'action communautaire autonome pas vu depuis longtemps. Une incroyable démonstration de force et de solidarité ! Sur le plan politique, comme l'ensemble des secteurs présents, nous avions préalablement déposé nos revendications financières auprès du ministère de la Famille, Nicole Léger, afin que cette dernière fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement. Il n'aura fallu que six jours après cette imposante mobilisation pour que la Première ministre d'alors annonce, lors dévoilement du « pilier solidarité » du gouvernement, un rehaussement de 162 M \$ en soutien à la mission des groupes. Le résultat pour les groupes Familles est important puisque nous parlions à l'époque de 15 M \$ sur trois ans qui s'ajouteraient à l'enveloppe actuelle, et ce, dès le prochain budget ! On parle ici d'une augmentation de 25 % du soutien du ministère de la Famille aux OCF. S'ajoutait à ça une bonification de 2,86 M \$ du financement des services de haltes-garderies communautaires. Mais comme nous vous le disions plus haut, les élections en avril dernier sont venues considérablement changer la donne.

#### ***Le 23 avril, faisons respecter les engagements !***

Le prochain budget du gouvernement prévu en juin permettra de voir si les engagements annoncés se concrétiseront. Toutefois pour rappeler au nouveau gouvernement les promesses faites par le précédent, nous nous sommes de nouveau réunis, le 23 avril dernier, pour une mobilisation express devant les bureaux du premier Ministre à Montréal. Le thème choisi parlait de lui-même : *Le 23 avril, faisons respecter les engagements !* À cette occasion, la directrice de Fédération québécoise des organismes communautaires famille ainsi que notre directrice ont pris la parole au nom des groupes famille qui encore aujourd'hui sont parmi les groupes communautaires qui sont les moins financés. Encore là, nous avons pu constater la belle mobilisation de nos groupes qui, malgré le court délai, étaient plusieurs à s'être déplacé. Ce travail de concertation aura permis de tisser des liens importants avec les autres secteurs de l'action communautaire autonome et de construire une expérience de travail collectif qui risque d'être plus que bénéfique dans le contexte politique actuel.

Évidemment, plusieurs autres sujets nous ont interpellées et notre participation, au sein des réunions régulières de la TRPOCB, s'est donc révélée plus active. En plus de notre participation à l'assemblée générale annuelle et à cinq rencontres régulières, nous avons été présente à une rencontre de travail sur les suites du projet de loi-21-*Loi modifiant le Code des professions dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*.

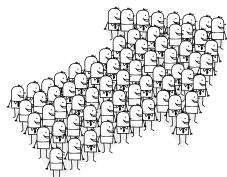
#### ***4.8.5 Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics -coalition main rouge***

Si le travail de la Coalition l'année passée avait fortement été teinté par les suites de la grève étudiante de 2012, celui de cette année l'a considérablement été par le contexte politique. En effet, les nombreuses annonces de coupures et la promesse non tenue d'abolition de la taxe santé du gouvernement Marois nous ont amené à revoir nos stratégies.

Deux importantes campagnes ont été mises de l'avant, l'une ayant pour titre : *Hydro-Québec détournement de mission, le courant avant le profit !* a pour but d'informer davantage le grand public sur le détournement de la mission d'Hydro-Québec et surtout sur l'importance de se mobiliser contre les hausses des tarifs d'hydro-électricité annoncées. Plusieurs documents ainsi qu'un guide de formation ont été produits dans ce sens qui ont été dévoilés lors d'une conférence de presse. De nombreuses formations ont eu lieu un peu partout au Québec et deux manifestations nationales se sont tenues à Montréal les 28 septembre et 3 décembre dernier auxquelles nous avons participé. De plus, au printemps 2014, au moment où Hydro-Québec regagne les droit de couper les ménages qui ont des comptes en souffrance et où la hausse des tarifs est devenue effective, plusieurs actions de mobilisation régionale ont été organisées.

L'autre campagne qui nous a occupé est celle sur les solutions fiscales et la redistribution de la richesse : *10 milliards de \$ de solutions : nous avons les moyens de faire autrement !* Dans le cadre de cette campagne, la Coalition a décidé de mettre de l'avant 19 solutions fiscales qui permettraient à l'état d'aller chercher 10 milliards de dollars, dont il se prive actuellement. Parmi ces solutions, quatre ont fait l'objet d'une promotion particulière, notamment via les réseaux sociaux par le biais de vignettes thématiques. Là encore un guide de formation ainsi qu'un canevas d'animation a été élaboré et circuleront largement dans les groupes.

Il n'y a aucun doute que les politiques fiscales actuelles et la tarification-privatisation des services publics creusent les inégalités de richesse et affectent en premier lieu les personnes qui vivent dans la précarité économique et la pauvreté. Les familles monoparentales font partie des populations les plus touchées par ces mesures d'austérité et les plus marginalisées sur le plan économique. Face à ces mesures, la FAFMRQ dénonce l'austérité mise de l'avant par le gouvernement, les coupures dans les programmes sociaux et la tarification des services publics. Nous défendons un modèle de société basé sur l'accessibilité et la gratuité des services publics.



## Axe 5. Partenariats public-privé

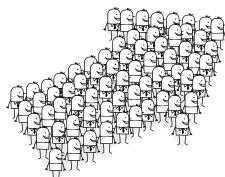
Ce n'est pas d'hier que la Fédération se questionne sur les enjeux que soulèvent les interventions qui ciblent les jeunes enfants en situation de vulnérabilité et leur famille. C'est pourquoi au cours de l'année nous avons suivi de près les questions liées au PPP sociaux et informé régulièrement nos membres sur les enjeux de ces partenariats. En effet, depuis 2007 et ce sans aucun débat public, le gouvernement a fait le choix de conclure plusieurs partenariats publics-privés avec la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC). Ces ententes, totalisant plus de 1 milliard de dollars, dont 525 millions proviennent des coffres de l'État, s'immissent dans des domaines relevant des politiques publiques. De plus, au lieu de mobiliser les communautés ce nouvel acteur vient affaiblir un réseau d'organismes communautaires reconnus en complexifiant et alourdissant le travail de concertation. Rappelons que le secteur Famille a été parmi le premier à être sollicité pour s'impliquer dans des instances de concertation locales mises en place par la *Fondation Lucie et André Chagnon* et la FAFMRQ parmi les premières à critiquer ces approches.

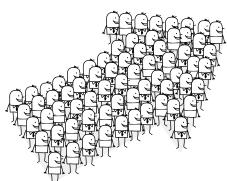
En 2013-2014, le dossier des partenariats public-privé (PPP sociaux) a pris un peu plus d'importance par le biais d'une participation active à la Coalition "Non aux PPP sociaux" née à la suite du colloque "Fondations et PPP sociaux" des 31 janvier et 1er février 2013, qui avait réuni plus de 150 personnes. La principale action de cette coalition a été de rédiger une déclaration ayant pour objectif de recueillir le plus grand nombre d'appui d'organismes et de regroupements communautaires et syndicaux. Cette déclaration formulait une série de revendications adressées au gouvernement québécois lui demandant de ne pas conclure de nouveaux PPP sociaux, de ne pas renouveler les ententes déjà conclues, de mener un débat public sur la responsabilité de l'État québécois quant aux orientations des politiques sociales et de réinvestir les sommes jusque-là investies dans les fonds mixtes dans les services publics et la mission de base des organismes communautaires. Au 31 mars 2014, le nombre d'appuis avait dépassé les 300, dont la très grande partie en provenance de groupes

de base. Une conférence de presse a également eu lieu en mai pour faire connaître les appuis récoltés et dévoiler le dépliant sur les PPP sociaux style « Saviez-vous que? », destiné à la population. D'autres actions sont également en voie de planification pour la prochaine année, dont la tenue d'un deuxième colloque en 2015 et la préparation d'une publication avec articles sur les PPP sociaux.

### 5.1 Comité PPP sociaux ou Comité 3P

Ce comité qui a vu le jour en mai 2011 à l'initiative du *Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal* (ROCFM) a réellement pris son envol d'aller cette année et confirmé son nouveau nom "Comité 3P" puisque c'est à trois que nous avons continué le travail de production, soit : le ROCFM, Halte la ressource et nous même. En effet, le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, ainsi que les organismes Halte la Pirouette et Pause parent-enfant n'ont pas pu poursuivre leur implication sein du comité. Cet état de fait n'a pas entamé notre motivation qui était tout de même au rendez-vous suite au "succès" de la diffusion de la capsule Web sur le "coucher de bébé". Notre objectif est demeuré le même : dénoncer les programmes de prévention précoce (saines habitudes de vie, alimentation, poids, stimulation précoce, etc.) et les effets de ces programmes sur la vie quotidienne de la population, par des moyens grand public via la production et la diffusion de capsules Web. L'expérience acquise lors de notre première production, nous a été profitable puisque c'est à l'écriture de deux scénarios que nous nous sommes attaquées cette fois ci. Il faut dire que les thèmes choisis étaient des plus inspirants: le jeu et la boîte à lunch. Il faut souligner ici l'incroyable mobilisation bénévole dont nous bénéficions. Qu'il s'agisse des bébés, des parents, des personnes à la réalisation et au montage, tous viennent gracieusement se prêter à cet exercice de style. Nous les remercions énormément! Les prochaines capsules seront donc diffusées pour la rentrée scolaire à l'automne 2014 et disponibles pour les groupes à la même période.





## Axe 6. Fonctionnement interne

**Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités. Assurer la bonne organisation de la permanence.**

### 6.1 Rencontres du CA

Le conseil d'administration a tenu six (6) réunions au cours de l'année. Celui-ci s'est principalement consacré à la mise en œuvre des priorités adoptées à l'assemblée générale annuelle et aux suivis du plan de travail. Ce fut une année particulièrement active au chapitre de la mobilisation. En effet, les actions et les manifestations tenues dans le cadre de la campagne sur le rehaussement du financement des OCF et du communautaire, les actions pour dénoncer la hausse des tarifs d'électricité, les actions suite aux mesures annoncées dans le cadre du plan d'action gouvernementale contre la pauvreté, en témoignent.

Encore cette année, les membres ont dû relever de nombreux défis : apprendre à mieux communiquer les informations, à mieux jouer leur rôle, à prendre des positions sur les divers dossiers et à voir au bon fonctionnement de la Fédération. Il est important de souligner que les rencontres se sont tenues dans un climat de confiance et d'ouverture, favorisant ainsi la participation de toutes. Une bonne organisation et un encadrement adéquat ont contribué au climat positif qui a prévalu tout au long de l'année. Un compte-rendu des rencontres du conseil d'administration est publié dans *l'Entre-nous*. Le bulletin interne destiné en exclusivité aux membres de la FAFMRQ.

Nous tenons à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur travail considérable et leur dévouement au sein de la Fédération. Grâce à leur engagement, la Fédération se développe et évolue avec ses membres dans l'atteinte de ses objectifs.

Nous tenons particulièrement à remercier Madame Michelle Pelletier, de la Petite maison de la Miséricorde, de Montréal et Madame Nancy Désormeaux, de Parents uniques des Laurentides de Ste-Agathe, qui terminent deux mandats consécutifs. Monsieur Alexandre Villeneuve, du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval, et de Mme Manon Bourque de Sources Vices à Beauport qui ont démissionné en cours d'année. Nous profitons de l'occasion pour leur rendre hommage et les remercier sincèrement, au nom de toutes et de tous, pour leur engagement, leur dévouement et leur implication au sein de la Fédération.

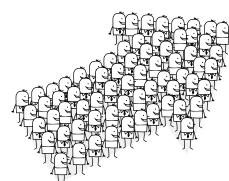
### 6.2 L'équipe de travail

L'équipe de travail se compose de la directrice générale (Sylvie Lévesque), de l'agente de recherche et de communication (Lorraine Desjardins) et de l'agente de liaison et de mobilisation (Laurence Lagourde). Encore cette année, nous tenons à remercier Claudette Mainguy qui a assuré le suivi de notre site Internet.

Nous tenons à remercier chaleureusement toute l'équipe qui a su, malgré l'ampleur de la tâche, être à la hauteur de la situation. Mille mercis pour leur rigueur et, surtout, leur très grande générosité.

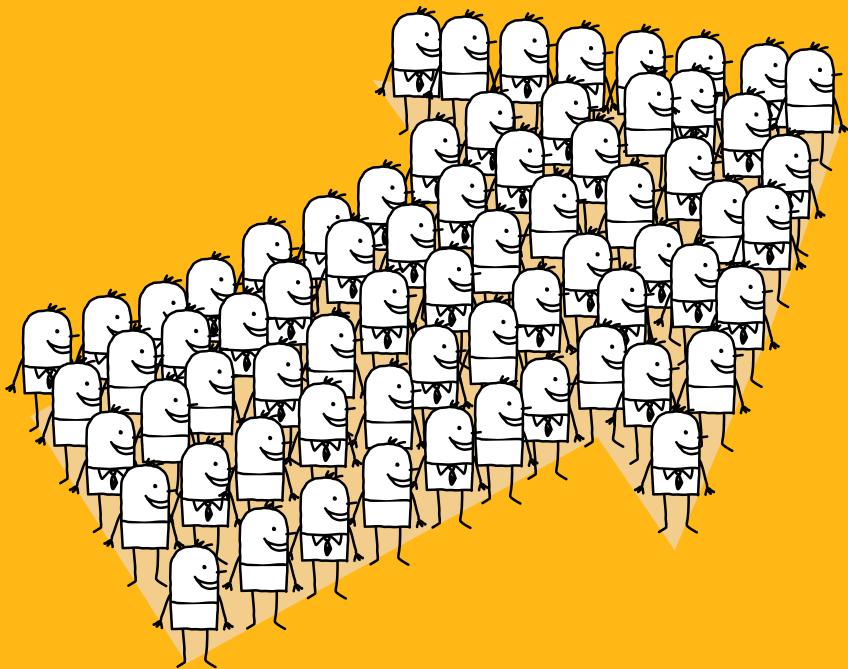
### 6.3 Ressources financières

Nous tenons à souligner l'excellent travail de Suzanne Lafontaine, responsable de la comptabilité qui, avec rigueur, a su relever le défi et finir l'année en beauté.





**Fédération des associations**  
de familles monoparentales et recomposées du Québec



584, Guizot est,  
Montréal, QC  
H2P 1N3

Tél. : (514) 729-MONO (6666)

Téléc. : (514) 729-6746

[www.fafmrq.org](http://www.fafmrq.org)

[fafmrq.info@videotron.ca](mailto:fafmrq.info@videotron.ca)